
**Plan d'aménagement
forestier intégré
opérationnel**

**Région de Lanaudière
Territoire forestier
résiduel n° 062070**

2015 – 2020



**PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ
OPÉRATIONNEL
2015 – 2020**

RÉGION DE LANAUDIÈRE

Territoire forestier résiduel N° 062070

**Par
Municipalité régionale de comté de Matawinie**

Adopté le 20 janvier 2016

Rédaction

Claudine Ethier, ingénieure forestier, MRC de Matawinie

Révision linguistique et collaboration à la rédaction

Édith Gravel, directrice du Service d'aménagement de la MRC de Matawinie
Claudine Mireault, secrétaire du Service d'aménagement de la MRC de Matawinie

Mise en page

Claudine Mireault, Secrétaire du service d'aménagement de la MRC de Matawinie

Collaboration au contenu

Sonia Picard, technicienne en géomatique du Service d'aménagement de la MRC de Matawinie
Frédéric Joubert, ingénieur forestier, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Remerciement

La municipalité régionale de comté de Matawinie tient à remercier toutes les personnes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que celles du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles qui ont contribué, d'une façon ou d'une autre, à l'élaboration et à la réalisation du présent document.

Réalisé et produit par :

Municipalité régionale de comté de Matawinie
3184, 1^{re} Avenue
Rawdon (Québec) J0K 1S0
Téléphone : 450 834-54414
Télécopieur : 450 834-6560
Courriel : administration@matawinie.org

Adopté par le conseil de la MRC de Matawinie le 20 janvier 2016

Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est disponible en ligne uniquement, à l'adresse : <http://www.mrcmatawinie.org/>

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	VI
LISTE DES FIGURES	VI
LISTE DES CARTES	VII
LISTE DES ACRONYMES	VIII
INTRODUCTION	1
PARTIE 1 – INFORMATION GÉNÉRALE	2
1 CONTEXTE LÉGAL	2
1.1 Dispositions relatives aux activités d'aménagement	2
1.2 Convention de gestion territoriale	3
1.3 La consultation publique	4
2 LA PLANIFICATION RÉGIONALE	5
2.1 Le plan d'affectation du territoire public (PATP)	5
2.2 Le schéma d'aménagement et de développement	5
2.3 Le plan d'aménagement forestier tactique (PAFIT)	6
2.4 Le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)	7
2.5 La programmation annuelle des activités d'aménagement forestier (PRAN)	7
PARTIE 2 – OBJECTIFS QUINQUENNAUX	8
3 STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT	8
3.1 Établissement des secteurs d'interventions potentiels	9
3.2 Secteurs d'interventions potentiels	10
PARTIE 3 – SECTEURS D'INTERVENTIONS POTENTIELS COMMERCIAUX	12
4 MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY	12
4.1 Secteur GODON	12
4.1.1 Localisation et infrastructures	12
4.1.2 Contraintes opérationnelles	12
4.1.3 Autres utilisations du secteur	12
4.1.4 Proposition d'aménagement	13
4.2 Secteur DU_CINQ	13
4.2.1 Localisation et infrastructures	13
4.2.2 Contraintes opérationnelles	14
4.2.3 Autres utilisations du secteur	14
4.2.4 Proposition d'aménagement	14
4.3 Secteur BRULE	15
4.3.1 Localisation et infrastructures	15
4.3.2 Contraintes opérationnelles	15
4.3.3 Autres utilisations du secteur	15
4.3.4 Proposition d'aménagement	16

5	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI.....	20
5.1	Secteur LONG.....	20
5.1.1	Localisation et infrastructures	20
5.1.2	Contraintes opérationnelles	20
5.1.3	Autres utilisations du secteur	20
5.1.4	Proposition d’aménagement	20
5.2	Secteur DES_ILES.....	21
5.2.1	Localisation et infrastructures	21
5.2.2	Contraintes opérationnelles	21
5.2.3	Autres utilisations du secteur	22
5.2.4	Proposition d’aménagement	22
5.3	Secteur SANS_NOM_NDM.....	22
5.3.1	Localisation et infrastructures	22
5.3.2	Contraintes opérationnelles	23
5.3.3	Autres utilisations du secteur	23
5.3.4	Proposition d’aménagement	23
6	MUNICIPALITÉ DE RAWDON.....	26
6.1	Secteur GRATTEN.....	26
6.1.1	Localisation et infrastructures	26
6.1.2	Contraintes opérationnelles	26
6.1.3	Autres utilisations du secteur	26
6.1.4	Proposition d’aménagement	26
6.2	Secteur ROCK.....	27
6.2.1	Localisation et infrastructures	27
6.2.2	Contraintes opérationnelles	27
6.2.3	Autres utilisations du secteur	27
6.2.4	Proposition d’aménagement	28
6.3	Secteur CHRISTINE.....	28
6.3.1	Localisation et infrastructures	28
6.3.2	Contraintes opérationnelles	28
6.3.3	Autres utilisations du secteur	29
6.3.4	Proposition d’aménagement	29
7	MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ	32
7.1	Secteur SUD_PINATEL	32
7.1.1	Localisation et infrastructures	32

7.1.2	Contraintes opérationnelles	32
7.1.3	Autres utilisations du secteur	32
7.1.4	Proposition d'aménagement	32
8	MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME	36
8.1	Secteur ALEXANDRE	36
8.1.1	Localisation et infrastructures	36
8.1.2	Contraintes opérationnelles	36
8.1.3	Autres utilisations du secteur	36
8.1.4	Proposition d'aménagement	36
9	MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN.....	40
9.1	Secteur CHEVREUIL_NORD.....	40
9.1.1	Localisation et infrastructures	40
9.1.2	Contraintes opérationnelles	40
9.1.3	Autres utilisations du secteur	40
9.1.4	Proposition d'aménagement	40
9.2	Secteur CHEVREUIL_CENTRE.....	41
9.2.1	Localisation et infrastructures	41
9.2.2	Contraintes opérationnelles	41
9.2.3	Autres utilisations du secteur	41
9.2.4	Proposition d'aménagement	42
10	MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT	45
10.1	Secteur ARCHAMBAULT	45
10.1.1	Localisation et infrastructures	45
10.1.2	Contraintes opérationnelles	45
10.1.3	Autres utilisations du secteur	45
10.1.4	Proposition d'aménagement	45
10.2	Secteur SANS_NOM_ST_DONAT.....	46
10.2.1	Localisation et infrastructures	46
10.2.2	Contraintes opérationnelles	46
10.2.3	Autres utilisations du secteur	47
10.2.4	Proposition d'aménagement	47
11	MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS.....	51
11.1	Secteur RUISSEAU_IGNACE.....	51
11.1.1	Localisation et infrastructures	51
11.1.2	Contraintes opérationnelles	51

11.1.3	Autres utilisations du secteur	51
11.1.4	Proposition d'aménagement	51
12	MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON	55
12.1	Secteur FOREST	55
12.1.1	Localisation et infrastructures	55
12.1.2	Contraintes opérationnelles	55
12.1.3	Autres utilisations du secteur	55
12.1.4	Proposition d'aménagement	55
12.2	Secteur ROBERT	56
12.2.1	Localisation et infrastructures	56
12.2.2	Contraintes opérationnelles	56
12.2.3	Autres utilisations du secteur	57
12.2.4	Proposition d'aménagement	57
PARTIE 4 – SECTEURS D'INTERVENTIONS POTENTIELS NON COMMERCIAUX.....		61
13	LES TRAVAUX NON COMMERCIAUX.....	61
13.1	Les traitements du site et de régénération artificielle	61
13.2	Les traitements d'éducation et d'assainissement.....	62
PARTIE 5 – PARTICIPANTS À LA CONFECTION DU PAFI ET SIGNATURES.....		63
ANNEXES		64
ANNEXE 1 – INTERVENTIONS COMMERCIALES EN FORÊT		64
ANNEXE 2 – INTERVENTIONS NON COMMERCIALES EN FORÊT.....		66
BIBLIOGRAPHIE.....		67

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Objectifs du 3 ^e projet de schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matawinie	6
Tableau 2 Activités de récolte établies par le bureau du Forestier en chef.....	8
Tableau 3 Répartition des SIP du TFR par municipalité	11
Tableau 4 Localisation du secteur GODON	12
Tableau 5 Description des peuplements forestiers du secteur GODON.....	13
Tableau 6 Localisation du secteur DU_CINQ	13
Tableau 7 Description des peuplements forestiers du secteur DU_CINQ	14
Tableau 8 Localisation du secteur BRULE.....	15
Tableau 9 Description des peuplements forestiers du secteur BRULE	16
Tableau 10 Localisation du secteur LONG	20
Tableau 11 Description des peuplements forestiers du secteur LONG	21
Tableau 12 Localisation du secteur DES_ILES	21
Tableau 13 Description des peuplements forestiers du secteur DES_ILES	22
Tableau 14 Localisation du secteur SANS_NOM_NDM	23
Tableau 15 Description des peuplements forestiers du secteur SANS_NOM_NDM	23
Tableau 16 Localisation du secteur GRATTEN	26
Tableau 17 Description des peuplements forestiers du secteur GRATTEN	27
Tableau 18 Localisation du secteur ROCK	27
Tableau 19 Description des peuplements forestiers du secteur GRATTEN	28
Tableau 20 Localisation du secteur CHRISTINE	28
Tableau 21 Description des peuplements forestiers du secteur CHRISTINE	29
Tableau 22 Localisation du secteur SUD_PINATEL	32
Tableau 23 Description des peuplements forestiers du secteur GRATTEN	33
Tableau 24 Localisation du secteur ALEXANDRE.....	36
Tableau 25 Description des peuplements forestiers du secteur ALEXANDRE.....	37
Tableau 26 Localisation du secteur CHEVREUIL_NORD	40
Tableau 27 Description des peuplements forestiers du secteur CHEVREUIL_NORD	41
Tableau 28 Localisation du secteur CHEVREUIL_CENTRE	41
Tableau 29 Description des peuplements forestiers du secteur CHEVREUIL_CENTRE	42
Tableau 30 Localisation du secteur ARCHAMBAULT	45
Tableau 31 Description des peuplements forestiers du secteur ARCHAMBAULT	46
Tableau 32 Localisation du secteur SANS_NOM_ST_DONAT	46
Tableau 33 Description des peuplements forestiers du secteur SANS_NOM_ST_DONAT	47
Tableau 34 Localisation du secteur RUISSEAU_IGNACE	51
Tableau 35 Description des peuplements forestiers du secteur RUISSEAU_IGNACE	52
Tableau 36 Localisation du secteur FOREST	55
Tableau 37 Description des peuplements forestiers du secteur FOREST.....	56
Tableau 38 Localisation du secteur ROBERT.....	56
Tableau 39 Description des peuplements forestiers du secteur ROBERT	57
Tableau 40 Traitements non commerciaux minimaux établis par le bureau du Forestier en chef	61

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Schématisation du processus de planification forestière – Volet opérationnel	9
Figure 2 Évolution de la planification forestière intégrée opérationnelle	10

LISTE DES CARTES

Carte 1 Secteurs d'interventions potentiels pour la période 2015-2020 dans la municipalité de Chertsey.....	17
Carte 2 Secteur d'intervention potentiel GODON dans la municipalité de Chertsey.....	18
Carte 3 Secteurs d'interventions potentiels DU_CINQ et BRULE dans la municipalité de Chertsey.....	19
Carte 5 Secteurs d'interventions potentiels pour la période 2015-2020 dans la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci	24
Carte 5 Secteurs d'interventions potentiels LONG, DES_ILES et SANS_NOM_NDM dans la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci	25
Carte 6 Secteurs d'interventions potentiels pour la période 2015-2020 dans la municipalité de Rawdon	30
Carte 7 Secteurs d'interventions potentiels GRATTEN, ROCK et CHRISTINE dans la municipalité de Rawdon	31
Carte 8 Secteurs d'interventions potentiels pour la période 2015-2020 dans la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez	34
Carte 9 Secteur d'intervention potentiel SUD_PINATEL dans la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.....	35
Carte 10 Secteurs d'interventions potentiels pour la période 2015-2020 dans la municipalité de Saint-Côme	38
Carte 11 Secteur d'intervention potentiel ALEXANDRE dans la municipalité de Saint-Côme	39
Carte 12 Secteurs d'interventions potentiels pour la période 2015-2020 dans la municipalité de Saint-Damien	43
Carte 13 Secteurs d'interventions potentiels CHEVREUIL_NORD et CHEVREUIL_CENTRE dans la municipalité de Saint-Damien.....	44
Carte 14 Secteurs d'interventions potentiels pour la période 2015-2020 dans la municipalité de Saint-Donat	48
Carte 15 Secteur d'intervention potentiel ARCHAMBAULT dans la municipalité de Saint-Donat	49
Carte 16 Secteur d'intervention potentiel SANS_NOM_ST_DONAT dans la municipalité de Saint-Donat	50
Carte 17 Secteurs d'interventions potentiels pour la période 2015-2020 dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints	53
Carte 18 Secteur d'intervention potentiel RUISSEAU_IGNACE dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.....	54
Carte 19 Secteurs d'interventions potentiels pour la période 2015-2020 dans la municipalité de Saint-Zénon.....	58
Carte 20 Secteur d'intervention potentiel FOREST dans la municipalité de Saint-Zénon	59
Carte 21 Secteur d'intervention potentiel ROBERT dans la municipalité de Saint-Zénon	60

LISTE DES ACRONYMES

AAM	Accroissement annuel moyen
ADF	Aménagement durable des forêts
AEC	Aire équivalente de coupe
AEF	Aménagement écosystémique des forêts
BFEC	Bureau du Forestier en chef (MFFP)
BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
BMMB	Bureau de mise en marché des bois (MFFP)
CB	Coupe par bandes
CDPNQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CFET	Combinaison de données forestières, écologiques et territoriale
CGT	Convention de gestion territoriale
CJ	Coupe de jardinage
CMO	Coupe en mosaïque
COS	Compartiment d'organisation spatiale
COSEPAC	Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
CP	Coupe partielle
CPE	Coupe progressive d'ensemencement
CPF	Calcul de la possibilité forestière
CPHRS	Coupe avec protection de la haute régénération et des sols
CPI	Coupe progressive irrégulière
CPIR	Coupe progressive irrégulière avec régénération lente
CPRS	Coupe avec protection de la régénération et des sols
CPPTM	Coupe avec protection des petites tiges marchandes
CRS	Coupe avec réserve de semenciers
CRV	Coupe à rétention variable
CT	Coupe totale
DGR	Directions générales en région (MFFP)
DHP	Diamètre à hauteur de poitrine
DHS	Diamètre à hauteur de souche
DRS	Données à référence spatiale
EATS	État d'avancement des traitements sylvicoles
EC	Éclaircie commerciale
EFE	Écosystème forestier exceptionnel
EMV	Espèces menacées ou vulnérables
EPC	Éclaircie précommerciale
ÉVAOR	Évaluation des volumes affectés par les opérations de récolte
FPAQ	Fédération des producteurs acéricoles du Québec
FEC	Forestier en chef
GA	Garantie d'approvisionnement
GIEBV	Gestion intégrée de l'eau par bassin versant
GIF	Gestion des interventions forestières (base de données du MFFP)
GIRT	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GPOR	Gestion par objectifs et résultats
GPP	Groupe de production prioritaire
GPS	Système de positionnement global (Global Positioning System)
Ha	Hectare
IQH	Indice de qualité habitat
IQS	Indice de qualité de stations
JIN	Jeune inéquienne
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

LNHE	Ligne naturelle des hautes eaux
MAF	Manuel d'aménagement forestier
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MHI	Milieus humides d'intérêt
MQH	Modèle de qualité d'habitat
MRC	Municipalité régionale de comté
MTM	Mercator transverse modifiée (projection cartographique)
MTU	Mercator transverse universelle (projection cartographique) (Universal Transverse Mercator [UTM])
NAD83	Système de référence géodésique nord-américain de 1983 (North American Datum 1983)
OBV	Organisme de bassin versant
OIFQ	Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
OLA	Objectifs locaux d'aménagements
OM	Orientation ministérielle
OPMF	Objectif de protection du milieu forestier
OPMV	Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier
PAC	Possibilité annuelle de coupe
PAFI	Plan d'aménagement forestier intégré
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PEP	Placette-échantillon permanente
PET	Placette-échantillon temporaire
PFD	Plant de forte dimension
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PL	Plantation
PRAIF	Plans et rapports annuels d'interventions forestières
PRAN	Programmation annuelle
PRDV	Plan régional de développement de la villégiature
RADF	Règlement d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
RAIF	Rapport annuel d'interventions forestières
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
SEPM	Sapin, épinettes, pin gris et mélèzes
SFI	Site faunique d'intérêt
SIEF	Système d'information écoforestière
SIG	Système d'information géographique
SIGT	Système d'information et de gestion du territoire public
SIP	Secteur d'intervention potentiel
SIRS	Système d'information à référence spatiale
SOPFEU	Société de protection des forêts contre le feu
SOPFIM	Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies
SOR	Secteur des opérations régionales du MFFP
SQAP	Stratégie québécoise sur les aires protégées
TFR	Territoire forestier résiduel
TFS	Territoire faunique structuré
TNO	Territoire non organisé

TPI	Territoire public intramunicipal
UA	Unité d'aménagement
UG	Unité de gestion
UH	Unité homogène
UTA	Unité territoriale d'analyse
UTR	Unité territoriale de référence
VAOR	Volume affecté par les opérations de récolte
VIN	Vieux inéquienne
VMbsp	Valeur marchande des bois sur pied
VTT	Véhicule tout terrain
VOIC	Valeurs, objectifs, indicateurs et cibles
ZAMI	Zone d'application des modalités d'intervention
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée
ZFR	Zone forestière et récréative
ZIP	Zone d'intervention potentielle

INTRODUCTION

Le présent plan d'aménagement forestier opérationnel (PAFIO), rédigé par la MRC de Matawinie, contient principalement les secteurs d'interventions où sont planifiées, conformément au plan tactique (PAFIT), la récolte de bois ou la réalisation d'autres activités d'aménagement forestier qui auront lieu sur le **TFR** pour les cinq prochaines années.

La présente version du PAFIO sera soumise à une consultation publique à la suite de son acceptation par le Conseil de la MRC et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). À la suite de cette consultation, les mesures d'harmonisation des usages retenues seront intégrées à chaque secteur d'intervention potentiel (SIP). Ce plan pourra être mis à jour de temps à autre notamment afin d'y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'interventions où pourront se réaliser les interventions en forêt.

Ce document se découpe en quatre grandes parties :

- La **partie 1** présente de l'information générale, portant notamment sur la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), le règlement sur les normes d'intervention ainsi que le projet de règlement sur l'aménagement durable des forêts qui le remplacera, la gestion intégrée des ressources et du territoire ainsi que la convention de gestion territoriale.
- La **partie 2** décrit la stratégie d'aménagement qui émane du PAFIT, ainsi que le processus de détermination des secteurs d'interventions potentiels qui font l'objet du présent PAFIO.
- La **partie 3** décrit les secteurs d'interventions potentiels (SIP) pour les travaux commerciaux. Il y est présenté l'énumération et la localisation des activités d'aménagement à réaliser, l'estimation des volumes à récolter, l'identification des sites pour lesquels d'autres utilisateurs ont démontré un intérêt et la description des lieux où s'appliqueront des règles particulières de protection.
- La **partie 4** décrit les secteurs d'interventions potentiels (SIP) pour les travaux non commerciaux.

PARTIE 1 – INFORMATION GÉNÉRALE

1 CONTEXTE LÉGAL

Le 1^{er} avril 2013, le gouvernement du Québec a adopté la **Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier** qui régit les activités d'aménagement forestier. **Cette loi définit le nouveau régime forestier.** Celui-ci a pour but :

- 1) d'instaurer un aménagement durable des forêts, notamment par un **aménagement écosystémique**;
- 2) d'assurer une **gestion des ressources et du territoire qui sera intégrée, régionalisée et axée sur la formulation d'objectifs clairs et cohérents**, sur l'atteinte de résultats mesurables et sur la responsabilisation des gestionnaires et des utilisateurs du territoire forestier;
- 3) de **partager**, entre l'État, les organismes régionaux, les communautés autochtones et les utilisateurs du territoire forestier, **les responsabilités** découlant du régime forestier;
- 4) d'assurer **un suivi et un contrôle** des interventions effectuées dans les forêts du domaine de l'État;
- 5) de **régir la vente du bois** et d'autres produits de la forêt dans un marché libre, et ce, à un prix qui reflète leur valeur marchande ainsi que l'approvisionnement des usines de transformation du bois;
- 6) de régir les activités de **protection des forêts** et
- 7) d'encadrer l'aménagement des **forêts privées**.

1.1 DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT

Selon l'article 54 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) :

« Un plan tactique et un plan opérationnel d'aménagement forestier intégré sont élaborés par le ministre, pour chacune des unités d'aménagement, en collaboration avec la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire mise en place pour l'unité concernée en vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (chapitre M-22.1). Le ministre peut aussi s'adjoindre les services d'experts en matière de planification forestière au cours de l'élaboration des plans.

Le plan opérationnel contient principalement les secteurs d'interventions où sont planifiées, conformément au plan tactique, la récolte de bois ou la réalisation d'autres activités d'aménagement forestier. Il contient également les mesures d'harmonisation des usages retenues par le ministre. Ce plan est mis à jour de temps à autre notamment afin d'y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'interventions où pourront se réaliser les interventions en forêt. »

*Pour en savoir plus sur la
Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_18_1/A18_1.html

1.2 CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE

Le 1^{er} avril 2014, une nouvelle convention de gestion territoriale (CGT) a été signée entre la MRC de Matawinie et le ministère des Ressources naturelles, aujourd'hui devenu le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. En vertu de cette CGT, la MRC de Matawinie doit exercer les pouvoirs et responsabilités de gestion forestière définis aux articles 52 et suivants de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), relatifs aux forêts du domaine de l'État et applicable aux territoires forestiers résiduels (TFR).

La MRC de Matawinie doit donc préparer un plan d'aménagement forestier opérationnel, selon la forme convenue avec le Ministre. Ce PAFIO doit notamment contenir la planification des SIP reliés aux travaux de récolte forestière et l'estimation des superficies de forêts qui ont été ciblées pour être potentiellement récoltées afin de réaliser la stratégie d'aménagement présentée au PAFIT.

La MRC s'engage à respecter l'application des normes d'intervention en milieu forestier, conformément au Règlement sur les normes d'intervention ou au Règlement sur l'aménagement durable des forêts, lorsque ce dernier deviendra effectif.

La surveillance et le contrôle des interventions en milieu forestier, conformément à la LADTF et aux règlements pris en vertu de cette loi, sont également sous la responsabilité de la MRC. Celle-ci informe le Ministre de toute infraction à la LADTF et aux règlements en vigueur qu'elle constate et lui transmet le dossier élaboré à cet effet, qui comprend les pièces techniques servant à décrire l'infraction constatée.

Puisque la MRC doit procéder à la vente des bois provenant des TFR, celle-ci assure également la surveillance du mesurage des bois récoltés, conformément aux normes déterminées par le gouvernement par voie réglementaire. La MRC doit transmettre les données compilées et approuvées par un ingénieur forestier au MFFP qui se chargera de l'inscrire à son système de mesurage informatisé (Mesubois).

La MRC, dans l'exercice des pouvoirs et responsabilités délégués s'oblige à :

- 1) N'adopter aucune disposition ajoutant des restrictions favorisant l'utilisation de la ressource au niveau local au détriment de projets présentant un meilleur potentiel en matière d'emplois et de développement futur.
- 2) Adhérer aux organismes de protection de la forêt reconnus par le Ministre et assumer sa part des frais de protection.
- 3) Confectionner et soumettre au Ministre et au Forestier en chef un plan d'aménagement forestier tactique et opérationnel pour tout le territoire faisant l'objet de la délégation de gestion. Ces documents seront vérifiés par le Forestier en chef qui transmettra ses recommandations au Ministre avant que ce dernier les approuve; la MRC devra réaliser son plan d'aménagement forestier tactique et opérationnel dans un délai de six (6) mois après réception du calcul de possibilité forestière.
 - Le Forestier en chef a mis à jour la possibilité forestière du territoire résiduel de la région de Lanaudière le 15 avril 2015.
- 4) Intégrer au plan d'aménagement forestier intégré les objectifs d'aménagement durable des forêts retenus par le Ministre pour les unités d'aménagement forestier. Ces objectifs peuvent être modulés en fonction des conditions locales après entente avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. La MRC pourra également identifier d'autres objectifs d'aménagement durable des forêts assignables au territoire d'application et au plan d'aménagement forestier intégré.

- 5) Acheminer au Ministre et au Forestier en chef, après son approbation, le plan d'aménagement forestier intégré tactique qu'elle aura modifié, s'il y a lieu, à demande du Ministre.

1.3 LA CONSULTATION PUBLIQUE

En plus de confier la responsabilité de la planification intégrée de l'aménagement forestier à la MRC de Matawinie, la convention de gestion territoriale stipule que ce plan doit être soumis à une **consultation du public**, telle que l'exige la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Pour en savoir plus sur les consultations publiques
<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement.jsp>

2 LA PLANIFICATION RÉGIONALE

La planification régionale s'appuie sur des enjeux provinciaux, régionaux et locaux liés au développement social, à l'environnement et à l'économie. Les orientations régionales qui découlent de ces enjeux sont décrites au Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) et au Plan d'affectation du territoire public (PATP).

Ainsi, le PAFIT du territoire forestier résiduel est élaboré par la MRC de Matawinie, avec le soutien du MFFP. Pour sa part, le PATP est élaboré en région par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. À noter que, contrairement au PAFIT réalisé à l'échelle du territoire forestier résiduel, le PATP est réalisé à l'intérieur des limites administratives régionales.

2.1 LE PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC (PATP)

Le **Plan d'affectation du territoire public (PATP)** est un **outil de planification général et multisectoriel** par lequel le gouvernement établit et véhicule ses enjeux et ses orientations en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État. Ces enjeux et orientations sont établis dans une perspective de gestion intégrée et prospective du territoire public afin, notamment, de soutenir le développement durable des régions.

Par conséquent, le PATP est élaboré en région par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), qui en est responsable, et par les acteurs gouvernementaux concernés avec l'apport des partenaires du milieu régional et local ainsi que des communautés autochtones.

Pour en savoir plus sur les
Plans d'affectation du territoire public du Québec
[https://www.mern.gouv.qc.ca/territoire/planification/
planification-affectation.jsp](https://www.mern.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-affectation.jsp)

2.2 LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toutes les municipalités régionales de comté (MRC) du Québec doivent adopter un schéma d'aménagement et de développement. Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC. Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement, ses ministères et ses mandataires. Le schéma est, avant tout, un document d'intention formulé et conçu de manière à faire ressortir une vision régionale du développement durable du territoire.

Plus précisément, le Schéma d'aménagement inclut notamment les éléments obligatoires suivants :

- déterminer les grandes orientations d'aménagement du territoire, lesquelles présentent les principales lignes directrices de l'aménagement d'une MRC, traduisant une vision stratégique et un rôle décisionnel d'importance;
- déterminer les grandes affectations du territoire qui correspondent à l'attribution d'une fonction, d'une utilisation ou d'une vocation déterminée pour un territoire.

La MRC doit donc prévoir au schéma d'aménagement les orientations d'aménagement relatives au TPI. En ce sens, le 3^e projet de schéma d'aménagement et de développement, dont l'entrée en vigueur est en attente de l'approbation du ministère des Affaires municipales et des régions (MAMOT), énonce l'orientation suivante, ainsi que les objectifs qui s'y rattachent.

Tableau 1 Objectifs du 3^e projet de schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matawinie

Assurer la protection et la mise en valeur des ressources territoriales dans une optique de développement durable.	
Objectifs	Moyens
Favoriser et prendre les moyens nécessaires pour la mise en valeur de l'ensemble du territoire public intramunicipal (TPI), au profit du développement régional, en vertu de la convention de gestion territoriale conclue avec le gouvernement.	Mettre en œuvre les responsabilités dévolues à la MRC en vertu de la Convention de gestion territoriale.
Considérer le TPI comme un levier régional de développement et d'aménagement durables par l'établissement des besoins locaux et régionaux	- Prendre en compte le PAI du TPI dans les différents outils de planification régionale. - Arrimer les usages autorisés au PAI à la grille de compatibilité des usages du SADR.
Mettre en place un mécanisme de concertation et de participation au développement du TPI.	Poursuivre le mandat du Comité multiresource pour l'analyse et les recommandations à l'égard des demandes d'utilisation du territoire public intramunicipal.
Maintenir l'accessibilité au TPI.	Prendre en compte le PAI du TPI dans les différents outils de planification régionale.
Favoriser la création d'emploi et les retombées économiques lors de l'analyse des projets de développement.	- Arrimer les usages autorisés au PAI à la grille de compatibilité des usages du SADR. - Analyser les projets d'utilisation du TPI en fonction des critères déterminés (sociaux, économiques, environnementaux, territoriaux).

2.3 LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER TACTIQUE (PAFIT)

En vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), le territoire forestier public doit faire l'objet d'une planification forestière afin d'encadrer les interventions. Cette planification est le fruit d'un processus de concertation régionale et locale préalable à la préparation, par la MRC, d'un **plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT)**. Son élaboration doit s'appuyer sur le principe d'aménagement écosystémique qui suggère l'identification d'enjeux et d'objectifs d'aménagement et la recherche de solutions à intégrer dans la stratégie d'aménagement forestier.

Le PAFIT est donc un **outil de planification stratégique en matière d'aménagement de la ressource forestière**. D'une durée de cinq ans, il comprend les possibilités forestières assignées au territoire, les objectifs d'aménagement durable des forêts, la stratégie d'aménagement forestier retenue pour assurer le respect des possibilités forestières et l'atteinte des objectifs établis, ainsi que la localisation des infrastructures principales. Le PAFIT décrit aussi les grandes orientations d'aménagement forestier à partir desquelles la planification opérationnelle est développée.

De plus, comme la LADTF permet de faire les liens entre les divers documents liés à la vision stratégique du MFFP et leur application sur le terrain, le PAFIT constitue un **élément important qui permet de concrétiser plusieurs des objectifs** sous-jacents aux défis du projet de Stratégie d'aménagement durable des forêts. Ce dernier prévoit qu'une analyse des enjeux liés aux objectifs gouvernementaux doit être intégrée dans le PAFIT de même que les solutions qui s'y rattachent. Aussi, la Loi prévoit l'identification d'enjeux régionaux et locaux par des instances locales, tel le Comité multiressource de la MRC pour la gestion du **TFR**.

Pour en savoir plus sur le plan d'aménagement forestier intégré tactique de la MRC de Matawinie
www.mrcmatawinie.org

2.4 LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFIO)

Le **Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)** contient principalement les **secteurs d'interventions** où sont planifiées, conformément au PAFIT, la **récolte de bois et la réalisation d'autres activités d'aménagement** (travaux sylvicoles non commerciaux et voirie). Le PAFIO est **dynamique et mis à jour en continu** afin d'intégrer de nouveaux secteurs d'interventions.

2.5 LA PROGRAMMATION ANNUELLE DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PRAN)

La **Programmation annuelle des activités d'aménagement forestier (PRAN)** présente les **secteurs d'interventions correspondant à une année d'exploitation**. Elle est constituée d'une sélection de secteurs d'interventions du PAFIO comportant un niveau de détail précis. La PRAN présente l'endroit où **les activités d'aménagement forestier se dérouleront pour l'année à venir**. Elle est susceptible d'être modifiée en cours d'année pour des raisons d'ordre opérationnel ou économique.

PARTIE 2 – OBJECTIFS QUINQUENNAUX

3 STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT

La stratégie générale d'aménagement forestier, quant à elle, concerne tout le **TFR** et prend en compte l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et économiques en proposant des solutions d'ordre stratégique.

À l'intérieur de la stratégie générale d'aménagement forestier se trouvent les scénarios sylvicoles applicables à chaque peuplement forestier. Un scénario sylvicole se définit comme une séquence de traitements sylvicoles visant une production donnée (composition en essence, dimension des bois, régénération souhaitée). Cette stratégie consiste essentiellement à poser, pour chacun des peuplements forestiers ou regroupements de peuplements forestiers semblables, un diagnostic en vue de déterminer son objectif de production, son régime sylvicole, son traitement de récolte et les scénarios sylvicoles possibles en fonction de l'intensité de la sylviculture retenue, et ce, à l'échelle stratégique. La stratégie sylvicole ne remplace pas la prescription sylvicole qui s'établit lors de la programmation annuelle, mais permet toutefois de l'orienter.

Le calcul de la possibilité forestière effectué par le Forestier en chef établit les activités de récolte requises pour assurer un aménagement durable des forêts. Les superficies présentées au Tableau 2 correspondent aux réalisations annuelles moyennes prévues pour les 30 prochaines années. Le présent PAFIO identifie plus du double des superficies requises pour la réalisation de ces activités pour la période de 2015 à 2020. Cette marge de manœuvre permettra un ajustement des secteurs de récolte selon les contraintes opérationnelles et pour répondre aux mesures d'harmonisation nécessaires à l'intégration de l'aménagement forestier aux autres usages du territoire.

Tableau 2 Activités de récolte établies par le bureau du Forestier en chef

Traitement commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)
Coupe avec protection de la régénération et des sols	32
Autres coupes finales	2
Total des coupes totales	34
Éclaircie commerciale	0
Coupe progressive	56
Coupe de jardinage ou d'amélioration	2
Total des coupes partielles	58
Sous-total CP résineux	0
Sous-total CP feuillus tolérants et pins	58
Total des activités de récolte	92
% coupes totales/récolte	37 %
% coupes partielles/récolte	63 %

3.1 ÉTABLISSEMENT DES SECTEURS D'INTERVENTIONS POTENTIELS

La réalisation de travaux d'aménagement forestier sur le TFR doit souscrire aux orientations du Conseil de la MRC de Matawinie pour ce territoire et respecter la stratégie d'aménagement définie au PAFIT. La détermination des secteurs d'interventions est le fruit du processus de planification forestière schématisé à la **Figure 1**.

Figure 1 Schématisation du processus de planification forestière – Volet opérationnel



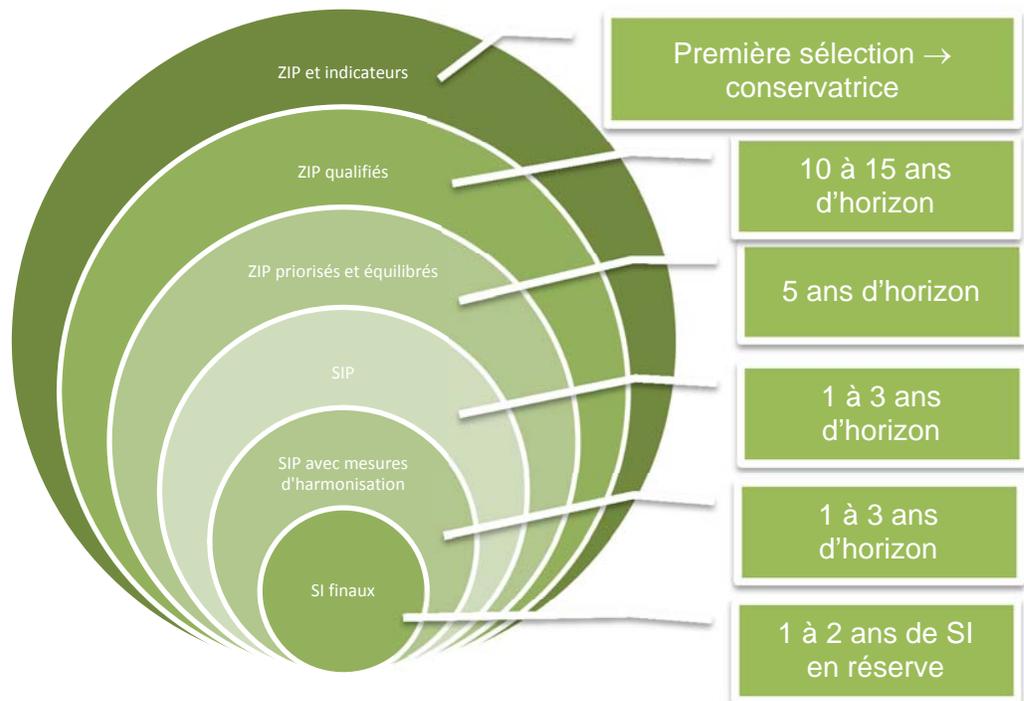
Dans un premier temps, les superficies dont les caractéristiques permettent de mettre en œuvre la stratégie d'aménagement forestier du PAFIT ont été identifiées. En utilisant différents indicateurs (respect de la stratégie d'aménagement, volume par essence, frais d'opération, etc.), ces superficies ont été raffinées pour passer d'une planification de zones d'interventions potentielles (ZIP), couvrant une période de 10 à 15 ans, à une sélection plus fine de secteurs d'interventions potentiels (SIP), couvrant une période de 5 ans. Cette sélection est accompagnée de la localisation des chemins et des infrastructures pour donner accès aux secteurs.

- ZIP :** Superficie formée par le regroupement de polygones écoforestiers, qui est susceptible de faire l'objet d'une récolte forestière, et à partir de laquelle sont délimités les secteurs d'interventions potentiels.
- SIP :** Superficie située à l'intérieur d'une zone d'intervention potentielle, et dans laquelle seront délimités les secteurs d'interventions.
- SI :** Superficie faisant l'objet d'un seul traitement sylvicole au cours d'une même année, s'étendant au plus sur 250 hectares et représentée par un ou plusieurs polygones.

Une fois la consultation publique effectuée, des mesures d'harmonisation seront intégrées aux secteurs d'interventions potentiels. Un travail de collecte d'information (inventaire, photo-interprétation, etc.), permettra de rédiger une prescription sylvicole pour chaque secteur d'intervention.

Les Annexes 1 et 2 résument les types d'interventions possibles en forêt, des conditions déterminant le choix de l'intervention, des objectifs poursuivis et de la récolte réalisée.

Figure 2 Évolution de la planification forestière intégrée opérationnelle¹



3.2 SECTEURS D'INTERVENTIONS POTENTIELS

Pour la période 2015-2020, les secteurs d'interventions potentiels (SIP) identifiés représentent une superficie de près de 1 140 ha. Cette superficie correspond à plus de deux fois la superficie qui pourra être récoltée pour cette période, qui est de 460 ha.

Les SIP ont été identifiés en sélectionnant des blocs de forêts matures de plus de 10 ha d'un seul tenant. Les peuplements qui ont fait l'objet de récolte forestière depuis moins de 20 ans ont été retirés de cette sélection.

Ces SIP, distribués à l'intérieur de neuf municipalités, seront raffinés au cours du processus de planification. Ensuite, un certain nombre d'entre eux seront mis au calendrier de récolte d'ici 2020, alors que d'autres pourront être reportées au PAFIO suivant. Le **Tableau 3** indique les superficies de SIP identifiées par municipalités. Ces SIP sont également présentés dans les **Cartes 1 à 21**.

¹ Source : MFFP

Tableau 3 Répartition des SIP du TFR par municipalité

Municipalité	Nb SIP	Superficie SIP (ha)	Proportion SIP totales	Superficie du TFR par municipalité (ha)	Proportion SIP sur le TFR
Chertsey	3	312,45	25 %	1 334,55	5 %
Entrelacs	0	0,00	0 %	20,23	0 %
Notre-Dame-de-la-Merci	3	68,18	6 %	386,83	1 %
Rawdon	3	141,87	12 %	758,35	2 %
Saint-Alphonse-Rodriguez	1	20,77	2 %	279,62	<1 %
Saint-Côme	1	43,35	4 %	78,84	<1 %
Saint-Damien	2	304,65	25 %	570,93	5 %
Saint-Donat	2	205,25	17 %	2 544,61	3 %
Sainte-Émelie-de-l'Énergie	0	0,00	0 %	93,08	0 %
Sainte-Marcelline-de-Kildare	0	0,00	0 %	16,19	0 %
Saint-Michel-des-Saints	1	40,99	3 %	236,58	<1 %
Saint-Zénon	2	86,12	7 %	281,98	1 %
TOTAL	18	1 223,63	100 %	6 601,79	19 %

PARTIE 3 – SECTEURS D'INTERVENTIONS POTENTIELS COMMERCIAUX

4 MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

4.1 SECTEUR GODON

Vocation du territoire au Plan d'aménagement intégré : Forestière intégrée

4.1.1 Localisation et infrastructures

Le secteur GODON est bordé tant par des terres privées que du domaine de l'État et est accessible par le Boulevard du 7^e lac et la rue du Boréal.

Tableau 4 Localisation du secteur GODON

Municipalité de Chertsey	Rang/ Bloc	N° du lot ou de la partie du lot	Superficie totale ²	Superficie à vocation forestière	Droits émis
Canton de Chertsey	III	49, 50, 52	56,86 ha	56,86 ha	Aucun
	IV	51, 52, 53			

4.1.2 Contraintes opérationnelles

Le secteur est traversé par plusieurs cours d'eau. Le terrain présente des pentes de nulle à forte (0 % à 40 % d'inclinaison), des dépôts de surface d'épais à moyen avec des affleurements rocheux absent à rare et un drainage de bon à imparfait. Aucun site faunique d'intérêt ou habitat légal n'a été répertorié.

Présence d'une pinède blanche à résineux (7,7 ha) à valider sur le terrain. Le pin blanc fait partie des essences en raréfaction et la récolte de ce peuplement pourrait être retirée des travaux prévus pour répondre à l'enjeu de modification de la composition végétale identifié au **PAFIT** du **TFR**. Cette portion du secteur présente un dépôt de surface organique et un drainage mauvais.

Des peuplements isolés totalisant moins de 5 ha se situent à environ 500 m du secteur principal.

4.1.3 Autres utilisations du secteur

De la villégiature regroupée est à considérer autour du Neuvième Lac et du lac Couture, ainsi que de la villégiature autour du lac Godon. L'établissement Accès plein air se situe également sur les rives du lac Godon, dans un rayon de moins de 1 km du secteur.

La municipalité de Chertsey a énoncé son intention de déposer un projet de forêt culturelle comprenant des sentiers de randonnée non motorisée quatre saisons.

² Les superficies sont approximatives, elles proviennent de la couche géomatique « carteCPF_CGTMRC Matawinie » fournie par le bureau du Forestier en chef. Aucun levé topographique officiel n'a été effectué et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. Seul un arpenteur-géomètre est habilité à valider la qualité de ces informations et d'en tirer des conclusions quant à la position réelle de ces limites sur le terrain.

4.1.4 Proposition d'aménagement

Les types de peuplements forestiers présents dans ce secteur nécessitent généralement des traitements dans la famille des coupes de régénération et parfois de coupes partielles, suivis de travaux d'aide à la régénération si nécessaire. Une fois le diagnostic sylvicole établi, une prescription détaillée des travaux à réaliser sera rédigée. L'année de réalisation des travaux n'a pas été déterminée, mais pourrait s'arrimer au projet d'établissement de sentiers de la municipalité de Chertsey, si ce dernier se concrétise.

Tableau 5 Description des peuplements forestiers du secteur GODON

Description du peuplement ou groupe de peuplement forestier	
Nom du peuplement (cartographique)	Bétulaie blanche à résineux (41,3 ha) Pinède blanche (7,7 ha) Sapinière à bouleaux blancs (1,1 ha) Peupleraies à feuillus intolérants (2,8 ha) Sapinière à épinettes (2,2 ha)
Essences principales	Bouleau blanc, résineux
Densité	De 60 % à 80 % de couverture
Hauteur moyenne	De 12 m à 22 m
Âge (classe de 20 ans)	50 ans, 70 ans
Origine et perturbation	Aucun
Éléments particuliers	Les pinèdes blanches font partie des peuplements en raréfaction.

4.2 SECTEUR DU_CINQ

Vocation du territoire au Plan d'aménagement intégré : Forestière intégrée

4.2.1 Localisation et infrastructures

Le secteur DU_CINQ est enclavé à l'intérieur de terres privées et son accessibilité est à valider.

Tableau 6 Localisation du secteur DU_CINQ

Municipalité de Chertsey	Rang/ Bloc	N° du lot ou de la partie du lot	Superficie totale ³	Superficie à vocation forestière	Droits émis
Canton de Chertsey	I	40	181,23 ha	175,95 ha	Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface, droit de passage
	II	38, 39, 40, 41			
	III	38, 39, 40			

³ Les superficies sont approximatives, elles proviennent de la couche géomatique « carteCPF_CGTMRC Matawinie » fournie par le bureau du Forestier en chef. Aucun levé topographique officiel n'a été effectué et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. Seul un arpenteur-géomètre est habilité à valider la qualité de ces informations et d'en tirer des conclusions quant à la position réelle de ces limites sur le terrain.

4.2.2 Contraintes opérationnelles

Le secteur est traversé par plusieurs cours d'eau. Le terrain présente des pentes de faible à forte (3 % à 40 % d'inclinaison), des dépôts de surface d'épais à minces avec des affleurements rocheux pouvant être absent à peu fréquents et un drainage de bon à modéré. Aucun site faunique d'intérêt ou habitat légal n'a été répertorié.

Présence d'une pinède blanche à résineux (7,8 ha) à valider sur le terrain. Le pin blanc fait partie des essences en raréfaction et la récolte de ce peuplement pourrait être retirée des travaux prévus pour répondre à l'enjeu de modification de la composition végétale identifié au **PAFIT** du **TFR**. Cette portion du secteur présente un dépôt de surface épais et un drainage imparfait.

4.2.3 Autres utilisations du secteur

De la villégiature regroupée est à considérer autour des lacs Brûlé et Chertsey, ainsi que de la villégiature autour du lac Lane. Un bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface est à considérer au sud du secteur.

Un permis d'exploitation acéricole sur les terres du domaine de l'État jouxte le secteur.

La municipalité de Chertsey a énoncé son intention de déposer un projet de forêt culturelle comprenant des sentiers de randonnée non motorisée quatre saisons.

4.2.4 Proposition d'aménagement

Les types de peuplements forestiers présents dans ce secteur nécessitent généralement des traitements dans la famille des coupes de régénération et parfois de coupes partielles, suivis de travaux d'aide à la régénération si nécessaire. Une fois le diagnostic sylvicole établi, une prescription détaillée des travaux à réaliser sera rédigée. L'année de réalisation des travaux n'a pas été déterminée, mais pourrait s'arrimer au projet d'établissement de sentiers de la municipalité de Chertsey, si ce dernier se concrétise.

Tableau 7 Description des peuplements forestiers du secteur DU_CINQ

Description du peuplement ou groupe de peuplement forestier	
Nom du peuplement (cartographique)	Bétulaies blanches à feuillus intolérants (32,2 ha) Bétulaies blanches à résineux (25,6 ha) Érablières à sucre à feuillus intolérants (18,6 ha) Peupleraies à feuillus intolérants (51,5 ha) Sapinières à bouleaux blancs (19,8 ha) Sapinières à peupliers (17,3 ha)
Essences principales	Feuillus intolérants, sapin
Densité	Couverture de 60 % à plus de 80 %
Hauteur moyenne	De 12 m à 22 m
Âge (classe de 20 ans)	50 ans, 70 ans, jeune inéquien, vieux inéquien
Origine et perturbation	Aucun
Éléments particuliers	Les pinèdes blanches font partie des peuplements en raréfaction.

4.3 SECTEUR BRULE

Vocation du territoire au Plan d'aménagement intégré : Forestière intégrée

4.3.1 Localisation et infrastructures

Le secteur BRULE est enclavé à l'intérieur de terres privées et son accessibilité est à valider (chemin Brûlé).

Tableau 8 Localisation du secteur BRULE

Municipalité de Chertsey	Rang/ Bloc	N° du lot ou de la partie du lot	Superficie totale ⁴	Superficie à vocation forestière	Droits émis
Canton de Chertsey	I	35, 36, 37, 38, 39, 40	82,47 ha	79,64 ha	Baux non exclusifs d'exploitation de substances minérales de surface, droit de passage

4.3.2 Contraintes opérationnelles

Le secteur est traversé par plusieurs cours d'eau, dont certaines frayères. Le terrain présente des pentes de faible à abrupte (3 % à plus de 40 % d'inclinaison), des dépôts de surface de mince, parfois absent, à épais avec des affleurements rocheux pouvant être absent à très fréquents et un drainage de rapide à modéré. Aucun site faunique d'intérêt ou habitat légal n'a été répertorié. La présence de la couleuvre verte, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, est à valider avec le MDDELCC.

Présence d'une pinède blanche à résineux (2,4 ha) à valider sur le terrain. Le pin blanc fait partie des essences en raréfaction et la récolte de ce peuplement pourrait être retirée des travaux prévus pour répondre à l'enjeu de modification de la composition végétale identifié au **PAFIT** du **TFR**. Cette portion du secteur présente un dépôt de surface organique et un drainage très mauvais.

4.3.3 Autres utilisations du secteur

De la villégiature regroupée est à considérer sur les rives du lac Brûlé. Un sentier multisport traverse le secteur. Plusieurs baux non exclusifs d'exploitation de substances minérales de surface sont présents dans le secteur. Un camping rustique sur terre privée se situe dans un rayon de moins de 200 m du secteur.

Un permis d'exploitation acéricole sur les terres du domaine de l'État jouxte le secteur.

La municipalité de Chertsey a énoncé son intention de déposer un projet de forêt culturelle comprenant des sentiers de randonnée non motorisée quatre saisons.

⁴ Les superficies sont approximatives, elles proviennent de la couche géomatique « carteCPF_CGTMRC Matawinie » fournie par le bureau du Forestier en chef. Aucun levé topographique officiel n'a été effectué et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. Seul un arpenteur-géomètre est habilité à valider la qualité de ces informations et d'en tirer des conclusions quant à la position réelle de ces limites sur le terrain.

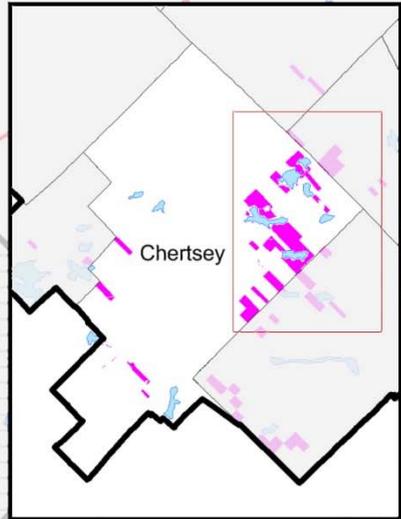
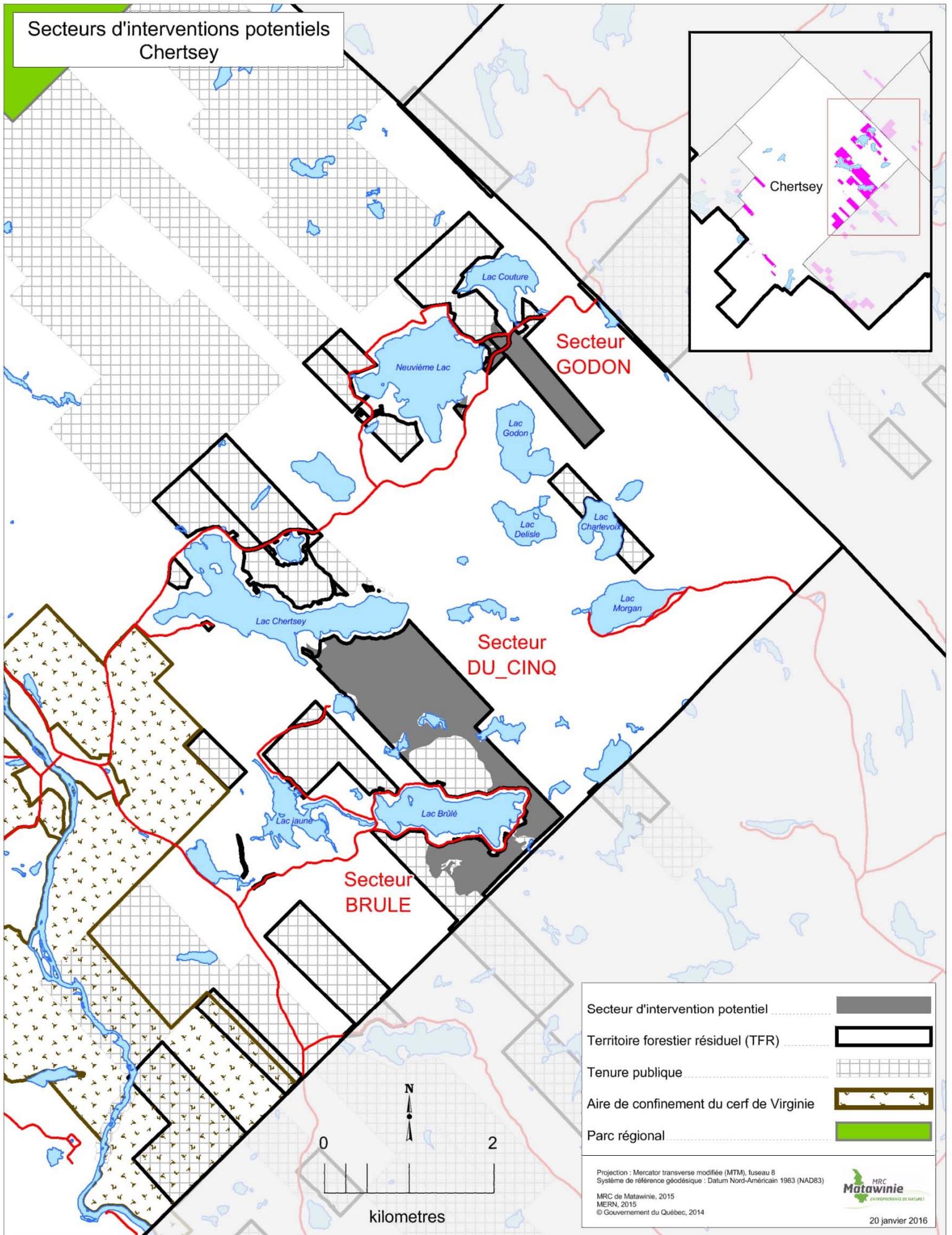
4.3.4 Proposition d'aménagement

Les types de peuplements forestiers présents dans ce secteur nécessitent généralement des traitements dans la famille des coupes de régénération et parfois de coupes partielles, suivis de travaux d'aide à la régénération si nécessaire. Une fois le diagnostic sylvicole établi, une prescription détaillée des travaux à réaliser sera rédigée. L'année de réalisation des travaux n'a pas été déterminée, mais pourrait s'arrimer au projet d'établissement de sentiers de la municipalité de Chertsey, si ce dernier se concrétise.

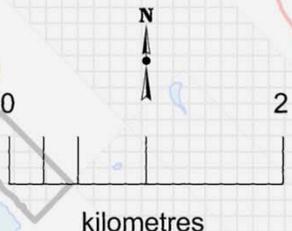
Tableau 9 Description des peuplements forestiers du secteur BRULE

Description du peuplement ou groupe de peuplement forestier	
Nom du peuplement (cartographique)	Bétulaies blanches à feuillus intolérants (9,7 ha) Peupleraies à feuillus intolérants (16,1 ha) Pinède blanche à résineux (2,4 ha)
Essences principales	Feuillus intolérants
Densité	Couverture de plus de 80 %
Hauteur moyenne	De 17 m à 22 m
Âge (classe de 20 ans)	70 ans
Origine et perturbation	Aucun
Éléments particuliers	Les pinèdes blanches font partie des peuplements en raréfaction. Sablière sous bail en exploitation

Secteurs d'interventions potentiels
Chertsey

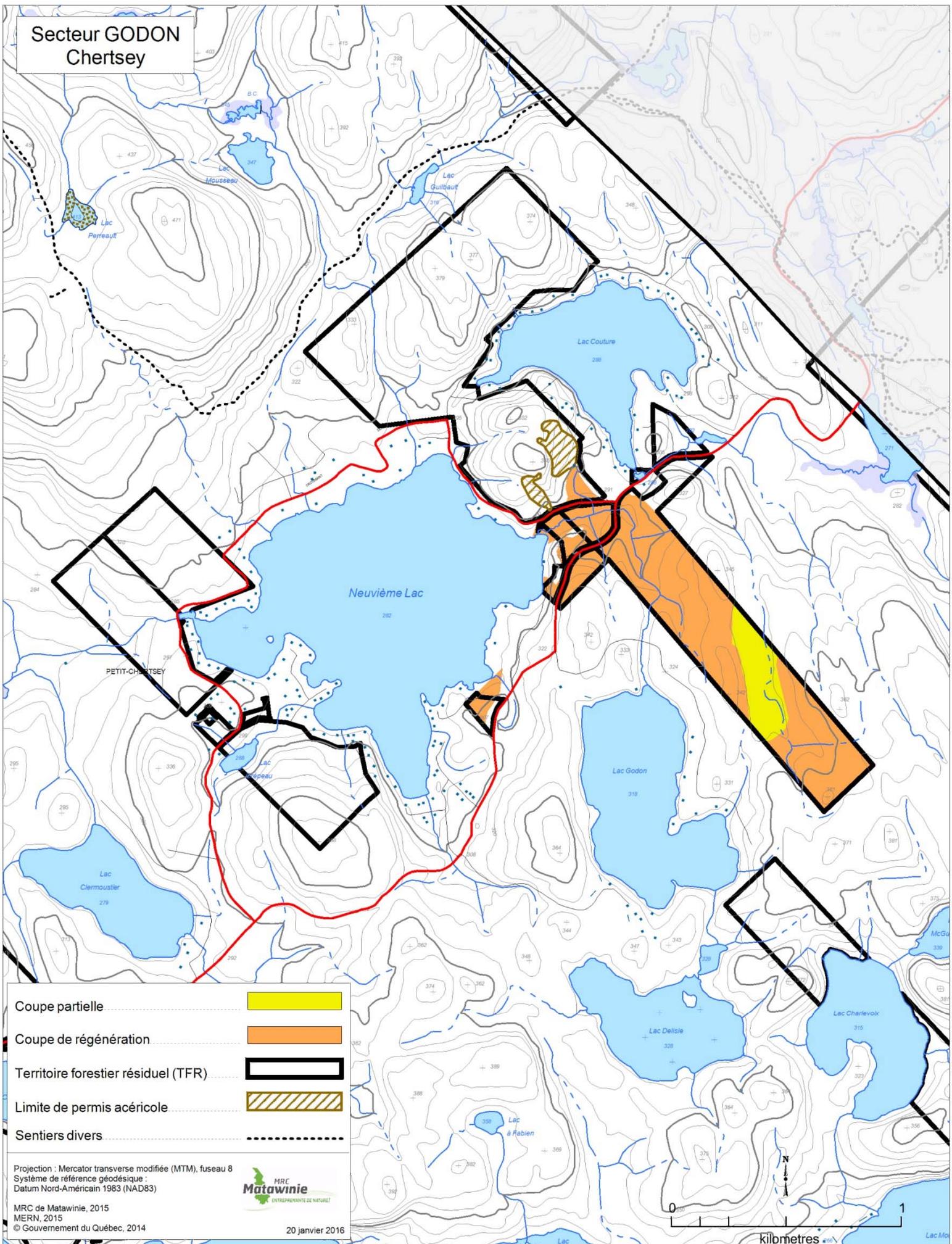


Secteur d'intervention potentiel	
Territoire forestier résiduel (TFR)	
Tenure publique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Parc régional	



Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
 Système de référence géodésique : Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)
 MRC de Matawinie, 2015
 MERN, 2015
 © Gouvernement du Québec, 2014

Secteur GODON Chertsey



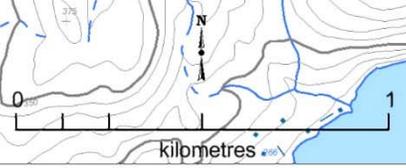
- Coupe partielle
- Coupe de régénération
- Territoire forestier résiduel (TFR)
- Limite de permis acéricole
- Sentiers divers

Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
 Système de référence géodésique :
 Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)

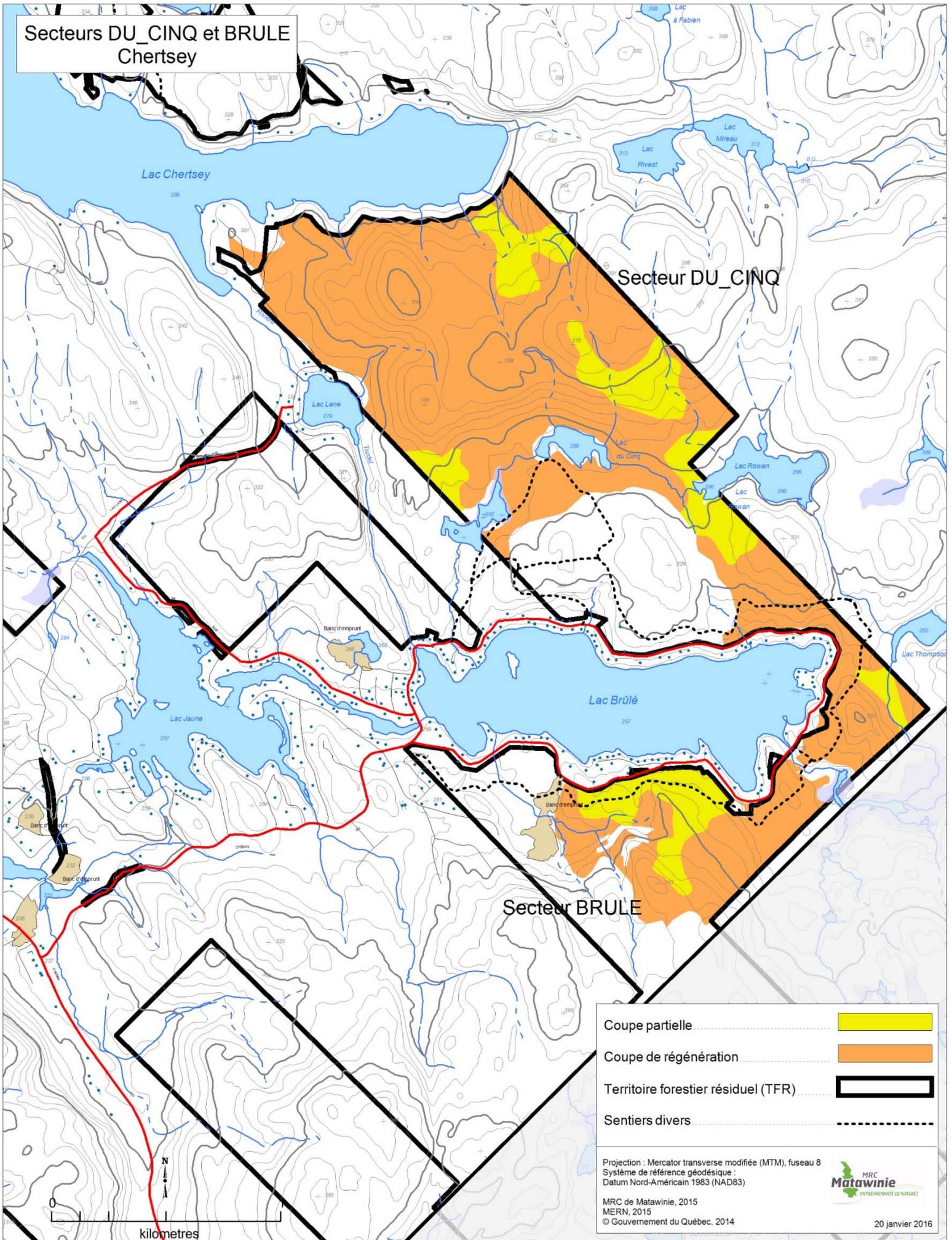


MRC de Matawinie, 2015
 MERN, 2015
 © Gouvernement du Québec, 2014

20 janvier 2016



Secteurs DU_CINQ et BRULE
Chertsey



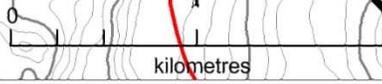
- Coupe partielle
- Coupe de régénération
- Territoire forestier résiduel (TFR)
- Sentiers divers

Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
 Système de référence géodésique :
 Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)



MRC de Matawanie, 2015
 MERN, 2015
 © Gouvernement du Québec, 2014

20 janvier 2016



5 MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI

5.1 SECTEUR LONG

Vocation du territoire au Plan d'aménagement intégré : Forestière intégrée

5.1.1 Localisation et infrastructures

Le secteur LONG est situé en totalité sur les terres du domaine de l'État et est situé dans un rayon d'environ 2 km de la Route 125.

Tableau 10 Localisation du secteur LONG

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci	Rang/Bloc	N° du lot ou de la partie du lot	Superficie totale ⁵	Superficie à vocation forestière	Droits émis
Canton de Chilton	XI	3, 4, 5, 6, 9	28.61 ha	21.66 ha	Droit de passage, Permis acéricole

5.1.2 Contraintes opérationnelles

Le secteur est traversé par trois cours d'eau. Le terrain présente des pentes de nulle à abrupte (0 % à plus de 40 % d'inclinaison), des dépôts de surface d'épais à mince avec des affleurements rocheux d'absent à peu fréquents et un drainage de bon à imparfait, parfois avec drainage latéral. Le pourtour du lac Ouareau est désigné site faunique d'intérêt, mais aucun habitat légal n'a été répertorié.

5.1.3 Autres utilisations du secteur

De la villégiature regroupée est à considérer le long du lac Ouareau. Un potentiel de villégiature est à considérer autour des lacs Long et des Îles. Un parcours interrégional de randonnées diverses (Sentier national) ainsi qu'un refuge se trouvent dans un rayon de moins de 2 km du secteur.

5.1.4 Proposition d'aménagement

Les types de peuplements forestiers présents dans ce secteur nécessitent à la fois des traitements dans la famille des coupes de régénération et des coupes partielles, suivis de travaux d'aide à la régénération si nécessaire. Une fois le diagnostic sylvicole établi, une prescription détaillée des travaux à réaliser sera rédigée. L'année de réalisation des travaux n'a pas été déterminée.

⁵ Les superficies sont approximatives, elles proviennent de la couche géomatique « carteCPF_CGTMRCMatawinie » fournie par le bureau du Forestier en chef. Aucun levé topographique officiel n'a été effectué et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. Seul un arpenteur-géomètre est habilité à valider la qualité de ces informations et d'en tirer des conclusions quant à la position réelle de ces limites sur le terrain.

Tableau 11 Description des peuplements forestiers du secteur LONG

Description du peuplement ou groupe de peuplement forestier	
Nom du peuplement (cartographique)	Érabières à bouleaux jaunes (6,7 ha) Érabière à sucre à hêtre (15,1 ha) Sapinières à bouleaux blancs (2,1 ha) Sapinières à épinettes (20,8 ha)
Essences principales	Feuillus tolérants, sapin
Densité	Couverture de 40 % à plus de 80 %
Hauteur moyenne	De 17m à 22m
Âge (classe de 20 ans)	70 ans, vieux inéquien
Origine et perturbation	Travaux commerciaux en 2003 sur la partie sud du secteur à valider.
Éléments particuliers	Présence de la maladie corticale du hêtre à valider.

5.2 SECTEUR DES_ILES

Vocation du territoire au Plan d'aménagement intégré : Forestière intégrée

5.2.1 Localisation et infrastructures

Le secteur DES_ILES est situé en totalité sur les terres du domaine de l'État et est situé dans un rayon de moins de 1,5 km de la Route 125.

Tableau 12 Localisation du secteur DES_ILES

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci	Rang/Bloc	N° du lot ou de la partie du lot	Superficie totale ⁶	Superficie à vocation forestière	Droits émis
Canton de Chilton	XI	9, 10, 11	26,00 ha	26,00 ha	Location, permis acéricole

5.2.2 Contraintes opérationnelles

Le secteur est traversé par deux cours d'eau. Le terrain présente des pentes de douce à forte (8 % à 40 % d'inclinaison), des dépôts de surface d'épais à mince avec des affleurements rocheux d'absent à peu fréquents et un drainage de bon à modéré. Le site faunique d'intérêt sur le pourtour du lac Ouareau chevauche en partie le secteur, mais aucun habitat légal n'a été répertorié.

⁶ Les superficies sont approximatives, elles proviennent de la couche géomatique « carteCPF_CGTMRC Matawinie » fournie par le bureau du Forestier en chef. Aucun levé topographique officiel n'a été effectué et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. Seul un arpenteur-géomètre est habilité à valider la qualité de ces informations et d'en tirer des conclusions quant à la position réelle de ces limites sur le terrain.

5.2.3 Autres utilisations du secteur

De la villégiature regroupée est à considérer le long du lac Ouareau, ainsi qu'un potentiel autour des lacs Long et des Îles. Un parcours interrégional de randonnées diverses (Sentier national) ainsi qu'un refuge se trouvent dans un rayon de moins de 2 km du secteur. Le secteur comporte une portion d'un permis d'exploitation acéricole sur les terres du domaine de l'État.

5.2.4 Proposition d'aménagement

Les types de peuplements forestiers présents dans ce secteur nécessitent à la fois des traitements dans la famille des coupes de régénération et des coupes partielles, suivis de travaux d'aide à la régénération si nécessaire. Une fois le diagnostic sylvicole établi, une prescription détaillée des travaux à réaliser sera rédigée. L'année de réalisation des travaux n'a pas été déterminée.

Tableau 13 Description des peuplements forestiers du secteur DES_ILES

Description du peuplement ou groupe de peuplement forestier	
Nom du peuplement (cartographique)	Bétulaies blanches à feuillus intolérants (3,0 ha) Bétulaies blanches à résineux (0,8 ha) Bétulaies jaunes à résineux (7,3 ha) Érabières à sucre à bouleaux jaunes (5,4 ha) Érabières à sucre à feuillus intolérants (5,2 ha) Érabières à sucre à hêtre (8,9 ha) Sapinières à bouleau blanc (0,9 ha)
Groupe d'essence prioritaire	Feuillus tolérants
Densité	Densité de couverture de 60 % à plus de 80 %
Hauteur moyenne	De 12 m à 17 m
Âge (classe de 20 ans)	50 ans, 70 ans, vieux inéquien
Origine et perturbation	Aucune
Éléments particuliers	Présence de la maladie corticale du hêtre à valider. Potentiel acéricole à valider.

5.3 SECTEUR SANS_NOM_NDM

Vocation du territoire au Plan d'aménagement intégré : Forestière prioritaire.

5.3.1 Localisation et infrastructures

Le secteur SANS_NOM_NDM est situé en totalité sur les terres du domaine de l'État et est bordé au sud par des terres privées. Il est situé dans un rayon de moins de 1 km de la Route 125.

Tableau 14 Localisation du secteur SANS_NOM_NDM

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci	Rang/ Bloc	N° du lot ou de la partie du lot	Superficie totale ⁷	Superficie à vocation forestière	Droits émis
Canton de Chilton	X	7	20,52 ha	20,52 ha	Permis acéricole, Droit de passage

5.3.2 Contraintes opérationnelles

Le secteur est traversé par trois cours d'eau. Le terrain présente des pentes de faible à abrupte (3 % à plus de 40 % d'inclinaison), des dépôts de surface d'épais à mince avec des affleurements rocheux d'absent à peu fréquents et un drainage de bon à modéré. Le secteur est bordé d'un site faunique d'intérêt, mais aucun habitat légal n'a été répertorié.

5.3.3 Autres utilisations du secteur

De la villégiature est à considérer le long du lac Ouareau. Un parcours interrégional de randonnées diverses (Sentier national) traverse le secteur. Un point d'observation (Mont Ouareau) et un refuge se trouvent dans un rayon de moins de 1 km du secteur. Le secteur se trouve à proximité d'un permis d'exploitation acéricole sur les terres du domaine de l'État.

5.3.4 Proposition d'aménagement

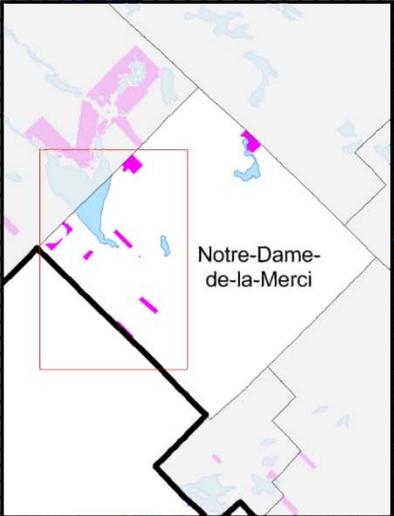
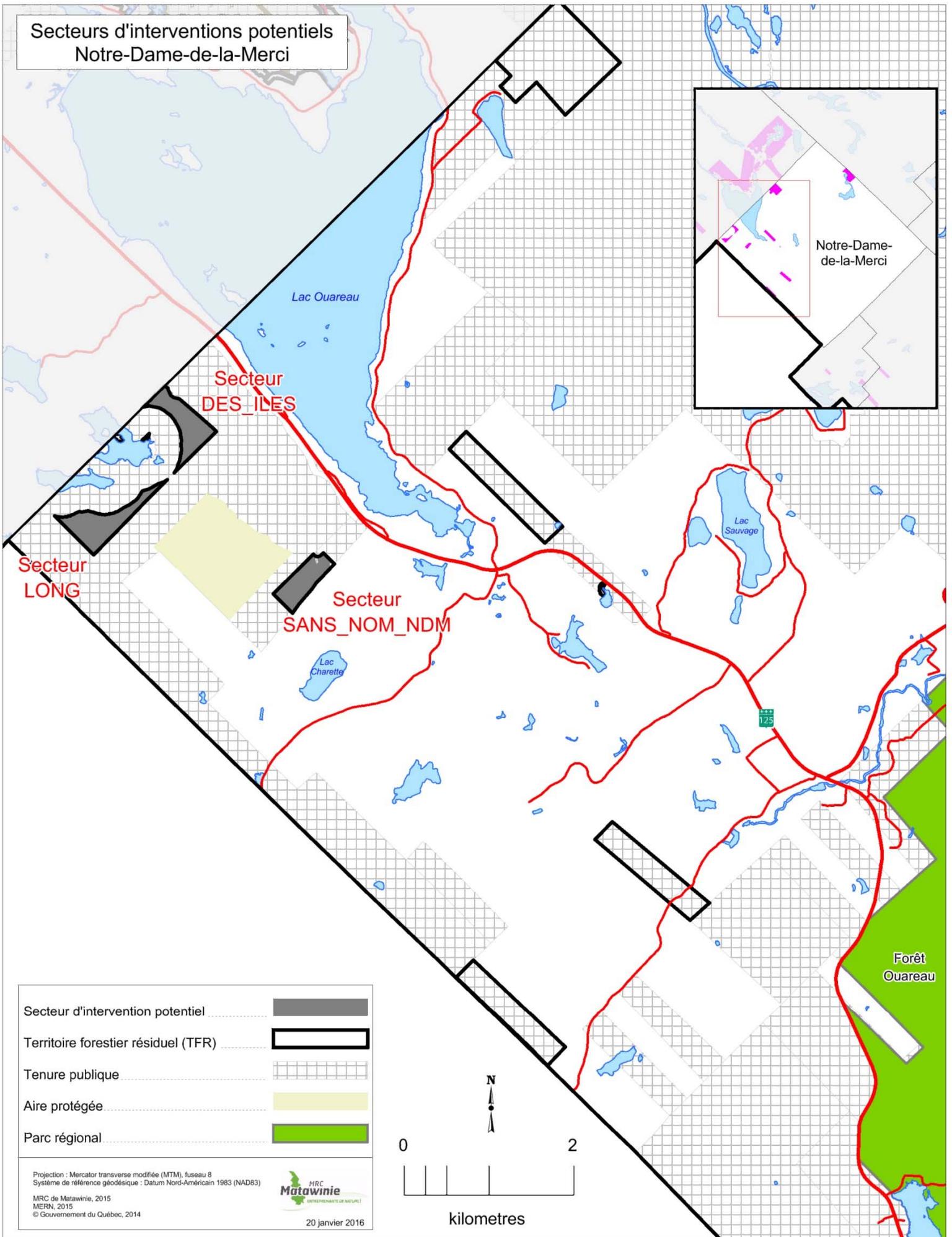
Les types de peuplements forestiers présents dans ce secteur nécessitent généralement des traitements dans la famille des coupes partielles, suivis de travaux d'aide à la régénération si nécessaire. Une fois le diagnostic sylvicole établi, une prescription détaillée des travaux à réaliser sera rédigée. L'année de réalisation des travaux n'a pas été déterminée.

Tableau 15 Description des peuplements forestiers du secteur SANS_NOM_NDM

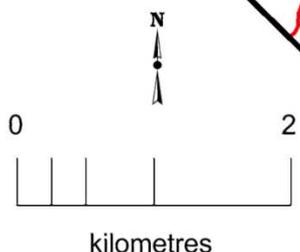
Description du peuplement ou groupe de peuplement forestier	
Nom du peuplement (cartographique)	Bétulaies jaunes à résineux (16,8 ha) Érablière à sucre à hêtre (4,6 ha)
Essences principales	Feuillus tolérants
Densité	Couverture de 60 % à plus de 80 %
Hauteur moyenne	De 17 m à 22 m
Âge (classe de 20 ans)	Vieux inéquien
Origine et perturbation	Aucune
Éléments particuliers	Présence de la maladie corticale du hêtre à valider.

⁷ Les superficies sont approximatives, elles proviennent de la couche géomatique « carteCPF_CGTMRC Matawinie » fournie par le bureau du Forestier en chef. Aucun levé topographique officiel n'a été effectué et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. Seul un arpenteur-géomètre est habilité à valider la qualité de ces informations et d'en tirer des conclusions quant à la position réelle de ces limites sur le terrain.

Secteurs d'interventions potentiels
Notre-Dame-de-la-Merci



- Secteur d'intervention potentiel
- Territoire forestier résiduel (TFR)
- Tenure publique
- Aire protégée
- Parc régional

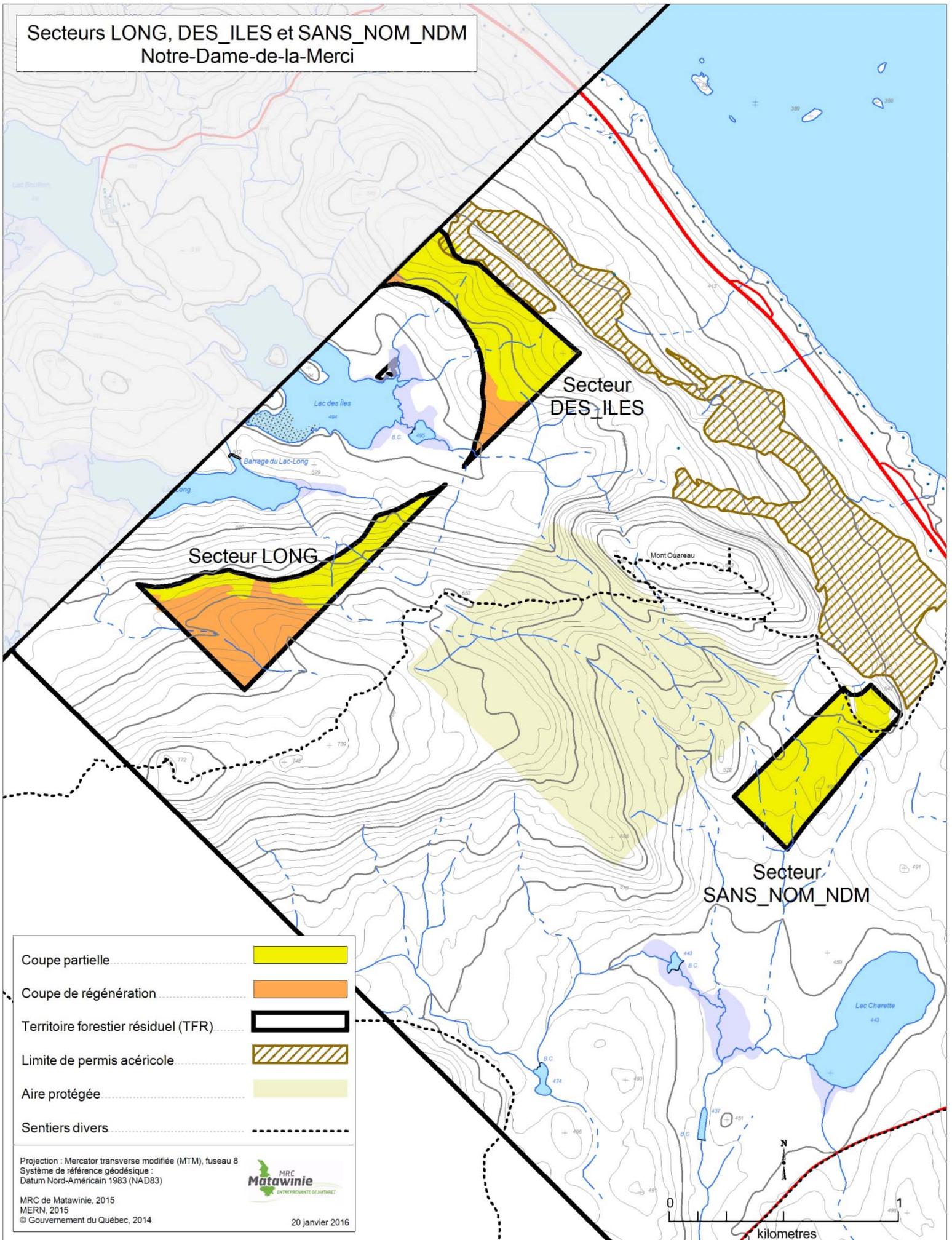


Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
Système de référence géodésique : Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)
MRC de Matawanie, 2015
MERN, 2015
© Gouvernement du Québec, 2014



20 janvier 2016

Secteurs LONG, DES_ILES et SANS_NOM_NDM
Notre-Dame-de-la-Merci



- Coupe partielle
- Coupe de régénération
- Territoire forestier résiduel (TFR)
- Limite de permis acéricole
- Aire protégée
- Sentiers divers

Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
Système de référence géodésique :
Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)



MRC de Matawanie, 2015
MERN, 2015
© Gouvernement du Québec, 2014

20 janvier 2016



6 MUNICIPALITÉ DE RAWDON

6.1 SECTEUR GRATTEN

Vocation du territoire au Plan d'aménagement intégré : Forestière intégrée

6.1.1 Localisation et infrastructures

Le secteur GRATTEN est enclavé par des terres de tenure privée et l'accessibilité est à valider.

Tableau 16 Localisation du secteur GRATTEN

Municipalité de Rawdon	Rang/ Bloc	N° du lot ou de la partie du lot	Superficie totale ⁸	Superficie à vocation forestière	Droits émis
Canton de Rawdon	XI	12	27,53 ha	26,27 ha	Aucun

6.1.2 Contraintes opérationnelles

Le secteur est traversé par deux cours d'eau. Le terrain présente une pente douce (8 % à 15 % d'inclinaison), des dépôts de surface épais avec affleurements rocheux absents ou très rares et un drainage modéré. Aucun site faunique d'intérêt n'a été répertorié, mais un habitat d'une espèce menacée ou vulnérable se trouve dans un rayon d'environ un kilomètre du secteur.

6.1.3 Autres utilisations du secteur

Des secteurs de villégiature sont à considérer autour des lacs Gratten et Clair.

6.1.4 Proposition d'aménagement

Les types de peuplements forestiers présents dans ce secteur nécessitent généralement des traitements dans la famille des coupes de régénération, suivis de travaux d'aide à la régénération si nécessaire. Une fois le diagnostic sylvicole établi, une prescription détaillée des travaux à réaliser sera rédigée. L'année de réalisation des travaux n'a pas été déterminée.

⁸ Les superficies sont approximatives, elles proviennent de la couche géomatique « carteCPF_CGTMRCMatawinie » fournie par le bureau du Forestier en chef. Aucun levé topographique officiel n'a été effectué et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. Seul un arpenteur-géomètre est habilité à valider la qualité de ces informations et d'en tirer des conclusions quant à la position réelle de ces limites sur le terrain.

Tableau 17 Description des peuplements forestiers du secteur GRATTE

Description du peuplement ou groupe de peuplement forestier	
Nom des peuplements (cartographique)	Bétulaies blanches à résineux (3,4 ha) Sapinières à bouleaux blancs (22,8 ha)
Groupe d'essence prioritaire	Sapin, bouleau blanc
Densité	Couverture de plus de 80 %
Hauteur moyenne	De 12 m à 22 m
Âge (classe de 20 ans)	50 ans
Origine et perturbation	Aucun
Éléments particuliers	Aucun

6.2 SECTEUR ROCK

Vocation du territoire au Plan d'aménagement intégré : Forestière prioritaire

6.2.1 Localisation et infrastructures

Le secteur ROCK est enclavé par des terres de tenure privée et son accessibilité doit être validée.

Tableau 18 Localisation du secteur ROCK

Municipalité de Rawdon	Rang/ Bloc	N° du lot ou de la partie du lot	Superficie totale ⁹	Superficie à vocation forestière	Droits émis
Canton de Rawdon	XI	22	35,80 ha	30,08 ha	Aucun

6.2.2 Contraintes opérationnelles

Le secteur borde les lacs Michel et Rock et est traversé par deux cours d'eau. Le terrain présente des pentes de faible à abrupte (3 % à plus de 40 % d'inclinaison), des dépôts de surface généralement épais ou d'épaisseur moyenne, parfois mince, avec affleurements rocheux absents ou rares et un drainage de rapide à modéré, parfois avec présence de drainage latéral. Aucun site faunique d'intérêt ou habitat légal n'a été répertorié.

6.2.3 Autres utilisations du secteur

De la villégiature est à considérer sur les rives du lac Rock. Un sentier de randonnée non motorisé traverse le secteur.

⁹ Les superficies sont approximatives, elles proviennent de la couche géomatique « carteCPF_CGTMRC Matawinie » fournie par le bureau du Forestier en chef. Aucun levé topographique officiel n'a été effectué et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. Seul un arpenteur-géomètre est habilité à valider la qualité de ces informations et d'en tirer des conclusions quant à la position réelle de ces limites sur le terrain.

6.2.4 Proposition d'aménagement

Les types de peuplements forestiers présents dans ce secteur nécessitent généralement des traitements dans la famille des coupes de régénération, à l'exception d'un peuplement de moins de 4 ha généralement réalisé par coupe partielle. Ces coupes peuvent être suivies de travaux d'aide à la régénération si nécessaire. Une fois le diagnostic sylvicole établi, une prescription détaillée des travaux à réaliser sera rédigée. L'année de réalisation des travaux n'a pas été déterminée.

Tableau 19 Description des peuplements forestiers du secteur GRATTE

Description du peuplement ou groupe de peuplement forestier	
Nom du peuplement (cartographique)	Bétulaies blanches à résineux (9,4 ha) Érablière à sucre à feuillus tolérants (3,9 ha) Peupleraies à feuillus intolérants (15,3 ha) Sapinière à bouleaux blancs (1,4 ha)
Essences principales	Peuplier, bouleau blanc
Densité	Couverture de plus de 60 %
Hauteur moyenne	De 17 m à 22 m
Âge (classe de 20 ans)	70 ans et jeune inéquien
Origine et perturbation	Aucune
Éléments particuliers	Aucun

6.3 SECTEUR CHRISTINE

Vocation du territoire au Plan d'aménagement intégré : Forestière intégrée

6.3.1 Localisation et infrastructures

Le secteur CHRISTINE est enclavé par des terres de tenure privée et son accessibilité doit être validée.

Tableau 20 Localisation du secteur CHRISTINE

Municipalité de Rawdon	Rang/ Bloc	N° du lot ou de la partie du lot	Superficie totale ¹⁰	Superficie à vocation forestière	Droits émis
Canton de Rawdon	XI	18	85,52 ha	85,82 ha	Aucun

6.3.2 Contraintes opérationnelles

Le secteur est traversé par plusieurs cours d'eau. Le terrain présente des pentes de nulle à modérée (0 % à 30 % d'inclinaison), des dépôts de surface épais avec affleurements rocheux absents ou très rares et un drainage modéré à imparfait. Aucun site faunique d'intérêt ou habitat légal n'a été répertorié.

¹⁰ Les superficies sont approximatives, elles proviennent de la couche géomatique « carteCPF_CGTMRCMatawinie » fournie par le bureau du Forestier en chef. Aucun levé topographique officiel n'a été effectué et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. Seul un arpenteur-géomètre est habilité à valider la qualité de ces informations et d'en tirer des conclusions quant à la position réelle de ces limites sur le terrain.

6.3.3 Autres utilisations du secteur

De la villégiature est à considérer autour du lac Clair. Une demande de droit de passage a été déposée à la MRC pour des sentiers de ski de fond.

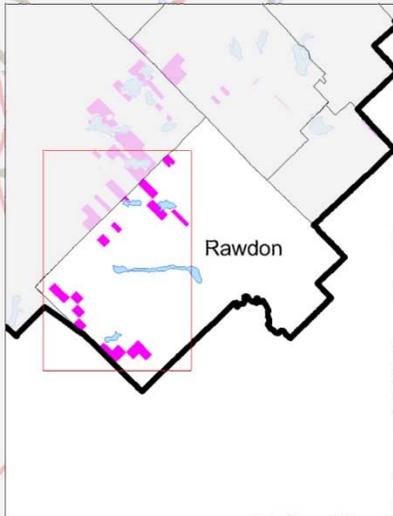
6.3.4 Proposition d'aménagement

Les types de peuplements forestiers présents dans ce secteur nécessitent généralement des traitements dans la famille des coupes partielles ou de régénération, suivis de travaux d'aide à la régénération si nécessaire. L'objectif d'intervention de ce secteur est d'assainir les peuplements dominés par le hêtre à grandes feuilles afin de contrer la mortalité anticipée en raison de la présence de la maladie corticale du hêtre. Une fois le diagnostic sylvicole établi, une prescription détaillée des travaux à réaliser sera rédigée. La réalisation des travaux doit s'effectuer dès l'année 2016 ou 2017 afin d'éviter la détérioration du peuplement.

Tableau 21 Description des peuplements forestiers du secteur CHRISTINE

Description du peuplement ou groupe de peuplement forestier	
Nom des peuplements (cartographique)	Bétulaies blanches à feuillus intolérants (5,3 ha) Bétulaies blanches à résineux (24,1 ha) Érablières à sucre à feuillus intolérants (7,6 ha) Érablières à sucre à hêtre (34,4 ha) Érablières à sucre à résineux (1,7 ha) Sapinières à peupliers (12,8 ha)
Groupe d'essence prioritaire	Érables, hêtre à grandes feuilles, bouleau blanc, sapin baumier
Densité	Couverture de 60 % à plus de 80 %
Hauteur moyenne	De 17 m à 22 m. Ancienne coupe : de 4 m à 7 m
Âge (classe de 20 ans)	50 ans, jeune inéquien. Ancienne coupe : 10 ans, 50 ans, jeune inéquien
Origine et perturbation	Coupes de jardinage (25,7 ha) et éclaircies commerciales (4,7 ha) datant de 2007. Autres coupes partielles (13,9 ha) et coupes totales (10,6 ha) dont la date n'est pas déterminée.
Éléments particuliers	Forte de présence de hêtre dans le couvert dominant et la régénération. Présence de la maladie corticale du hêtre. Présence de cédrières, qui font partie des peuplements en raréfaction.

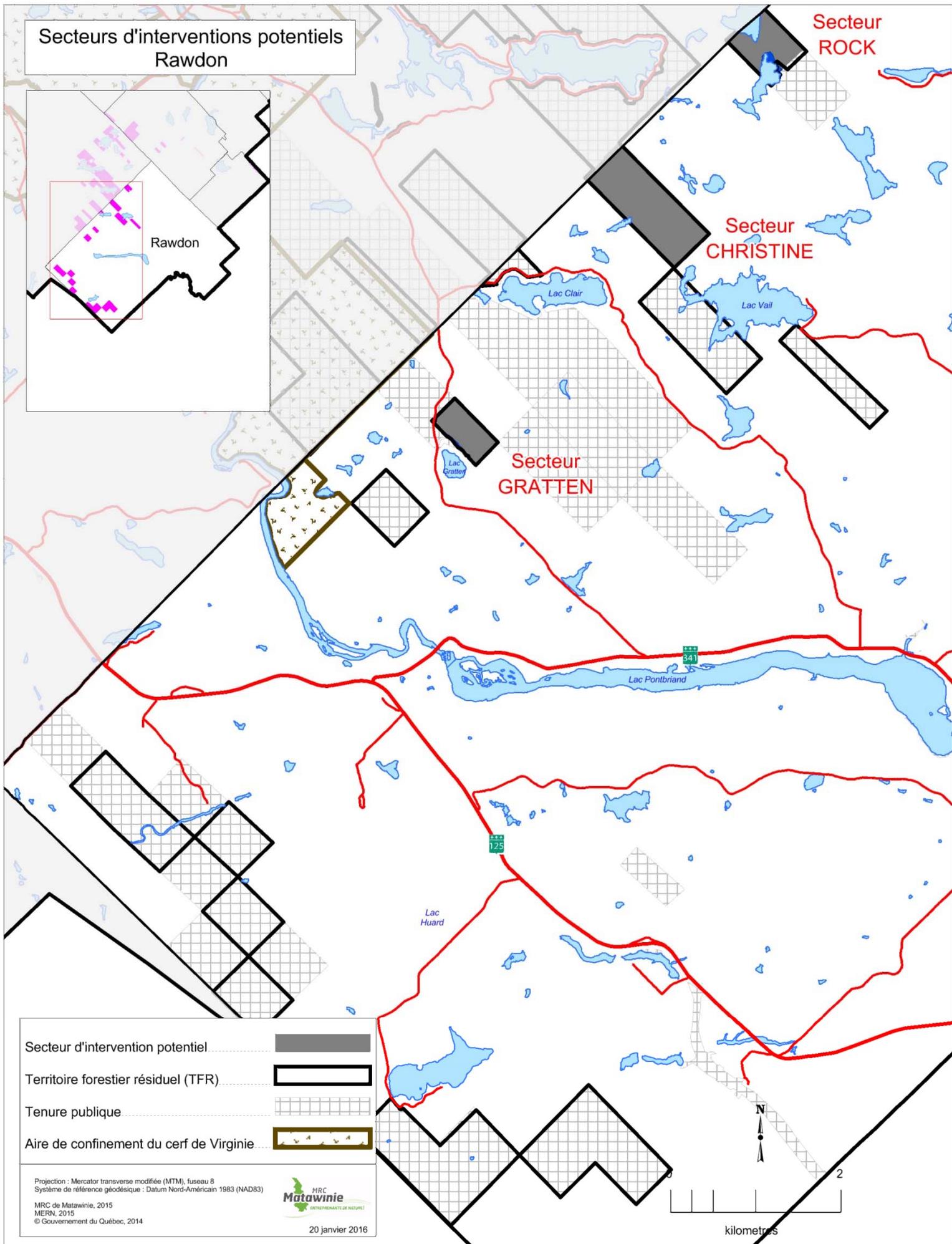
Secteurs d'interventions potentiels
Rawdon



Secteur
ROCK

Secteur
CHRISTINE

Secteur
GRATTEN



- Secteur d'intervention potentiel
- Territoire forestier résiduel (TFR)
- Tenure publique
- Aire de confinement du cerf de Virginie

Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
 Système de référence géodésique : Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)
 MRC de Matawanie, 2015
 MERN, 2015
 © Gouvernement du Québec, 2014

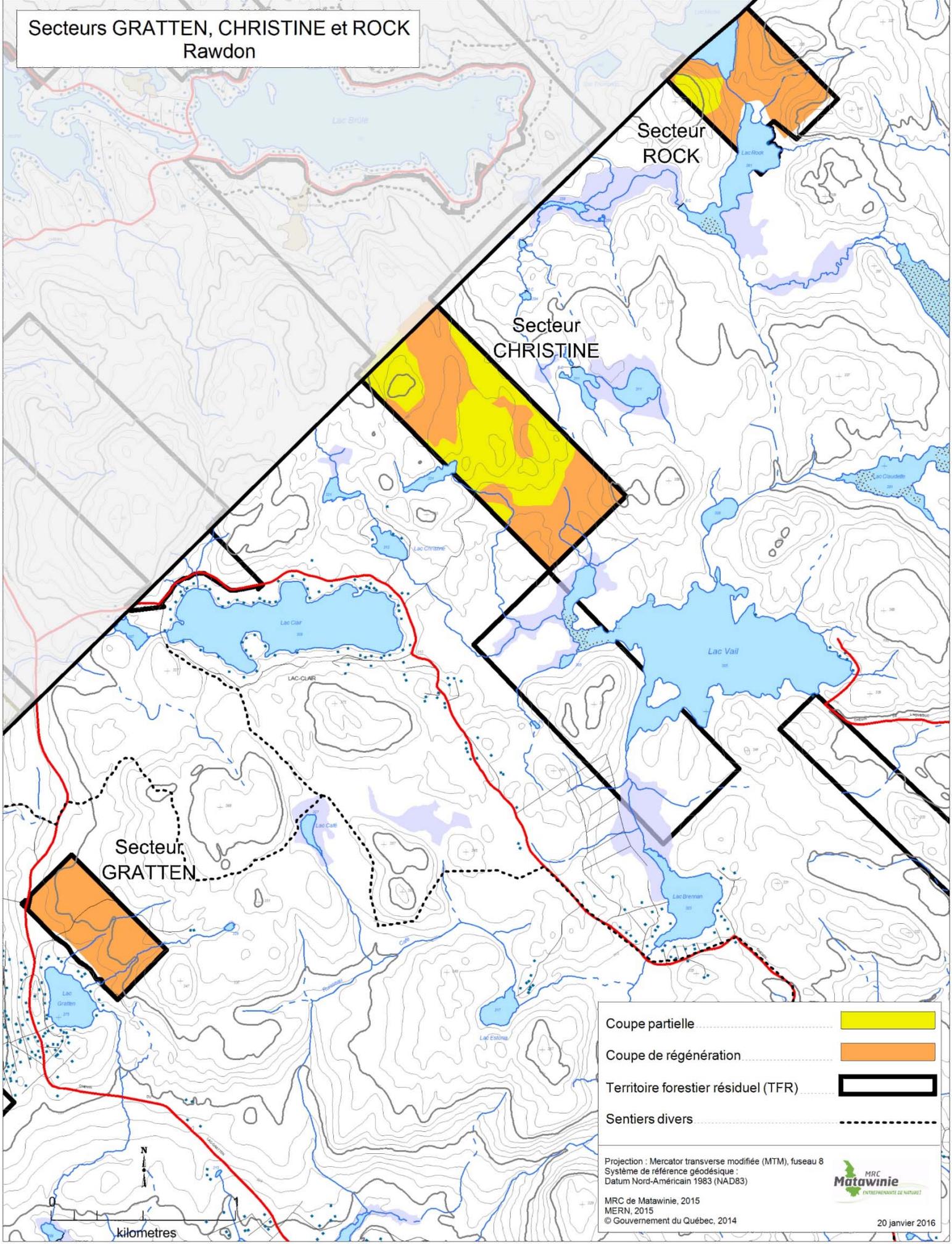


20 janvier 2016



kilomètres

Secteurs GRATTEN, CHRISTINE et ROCK
Rawdon



- Coupe partielle
- Coupe de régénération
- Territoire forestier résiduel (TFR)
- Sentiers divers

Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
 Système de référence géodésique :
 Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)



MRC de Matawinie, 2015
 MERN, 2015
 © Gouvernement du Québec, 2014

20 janvier 2016

kilomètres

7 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ

7.1 SECTEUR SUD_PINATEL

Vocation du territoire au Plan d'aménagement intégré : Forestière intégrée

7.1.1 Localisation et infrastructures

Le secteur SUD_PINATEL est enclavé par des terres de tenure privée et son accessibilité doit être validée.

Tableau 22 Localisation du secteur SUD_PINATEL

Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez	Rang/Bloc	N° du lot ou de la partie du lot	Superficie totale ¹¹	Superficie à vocation forestière	Droits émis
Canton de Cathcart	I	8	20,77 ha	20,77 ha	Droit de passage

7.1.2 Contraintes opérationnelles

Le secteur n'est traversé par aucun cours d'eau d'importance. Le terrain présente des pentes de faible à douce (3 % à 15 % d'inclinaison), des dépôts de surface d'épais à mince, avec affleurements rocheux absents ou peu fréquents et un drainage de bon à imparfait. Aucun site faunique d'intérêt ou habitat légal n'a été répertorié.

7.1.3 Autres utilisations du secteur

De la villégiature est à considérer sur les rives des lacs Pinatel. Un sentier de motoneige traverse le secteur. Un ancien site d'enfouissement sanitaire et de dépôt en tranchées se trouve dans le secteur.

7.1.4 Proposition d'aménagement

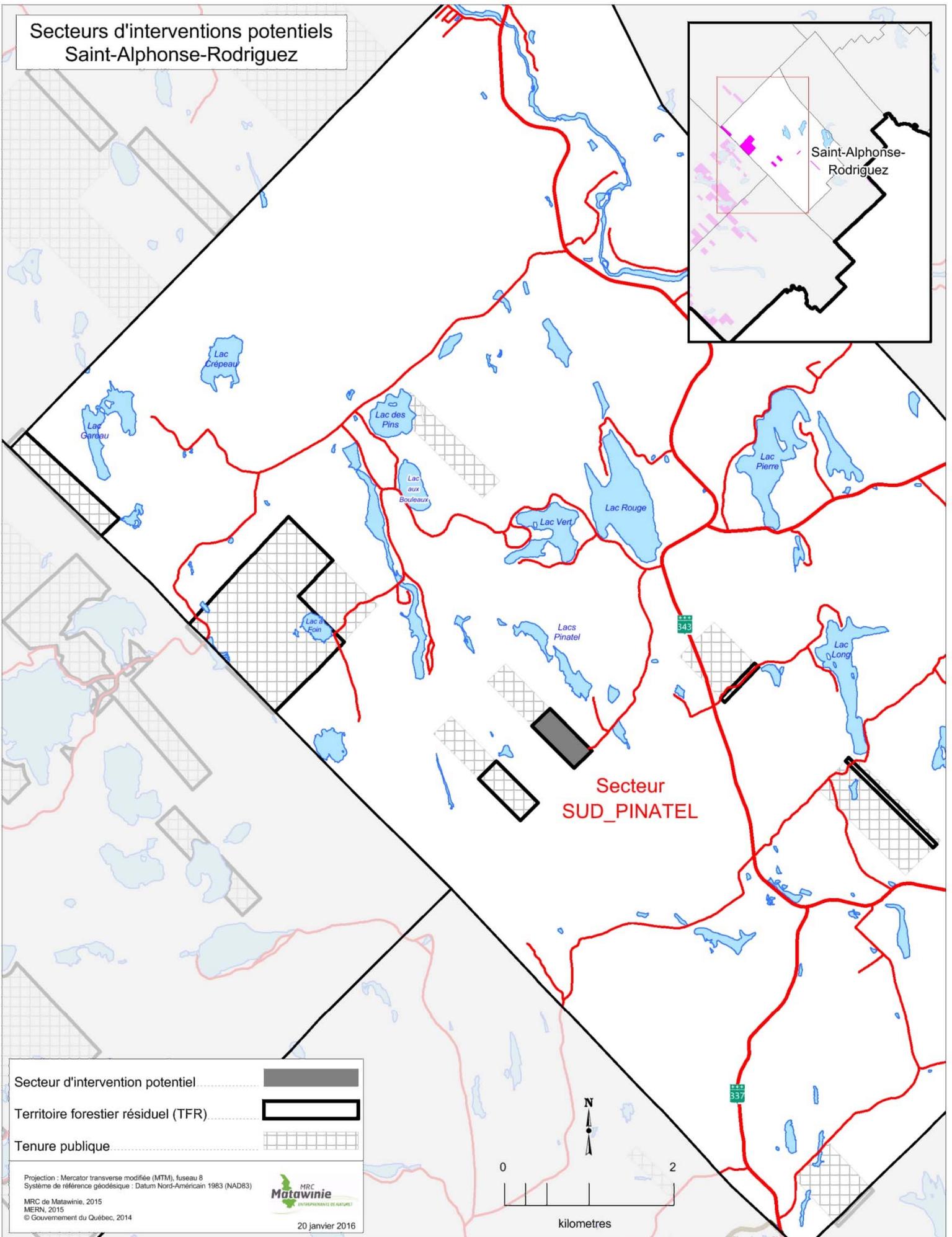
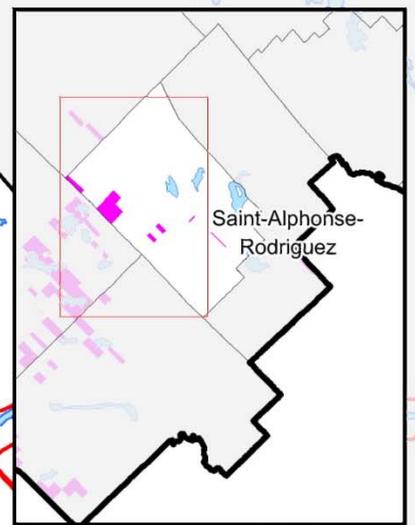
Les types de peuplements forestiers présents dans ce secteur nécessitent généralement des traitements dans la famille des coupes de régénération. Ces coupes peuvent être suivies de travaux d'aide à la régénération si nécessaire. Une fois le diagnostic sylvicole établi, une prescription détaillée des travaux à réaliser sera rédigée. L'année de réalisation des travaux n'a pas été déterminée.

¹¹ Les superficies sont approximatives, elles proviennent de la couche géomatique « carteCPF_CGTMRC Matawinie » fournie par le bureau du Forestier en chef. Aucun levé topographique officiel n'a été effectué et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. Seul un arpenteur-géomètre est habilité à valider la qualité de ces informations et d'en tirer des conclusions quant à la position réelle de ces limites sur le terrain.

Tableau 23 Description des peuplements forestiers du secteur GRATTE

Description du peuplement ou groupe de peuplement forestier	
Nom du peuplement (cartographique)	Bétulaie blanche à résineux (1,0 ha) Sapinière à bouleaux blancs (10,4 ha) Sapinière à épinettes (9,3 ha)
Essences principales	Résineux, bouleau blanc
Densité	Couverture de 40 % à plus de 80 %
Hauteur moyenne	De 7 m à 17 m
Âge (classe de 20 ans)	30 ans, 50 ans
Origine et perturbation	Aucune
Éléments particuliers	Récupération d'une coupe illégale

Secteurs d'interventions potentiels
Saint-Alphonse-Rodriguez



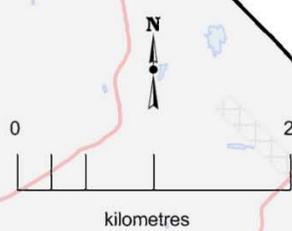
Secteur d'intervention potentiel	
Territoire forestier résiduel (TFR)	
Tenure publique	

Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
Système de référence géodésique : Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)

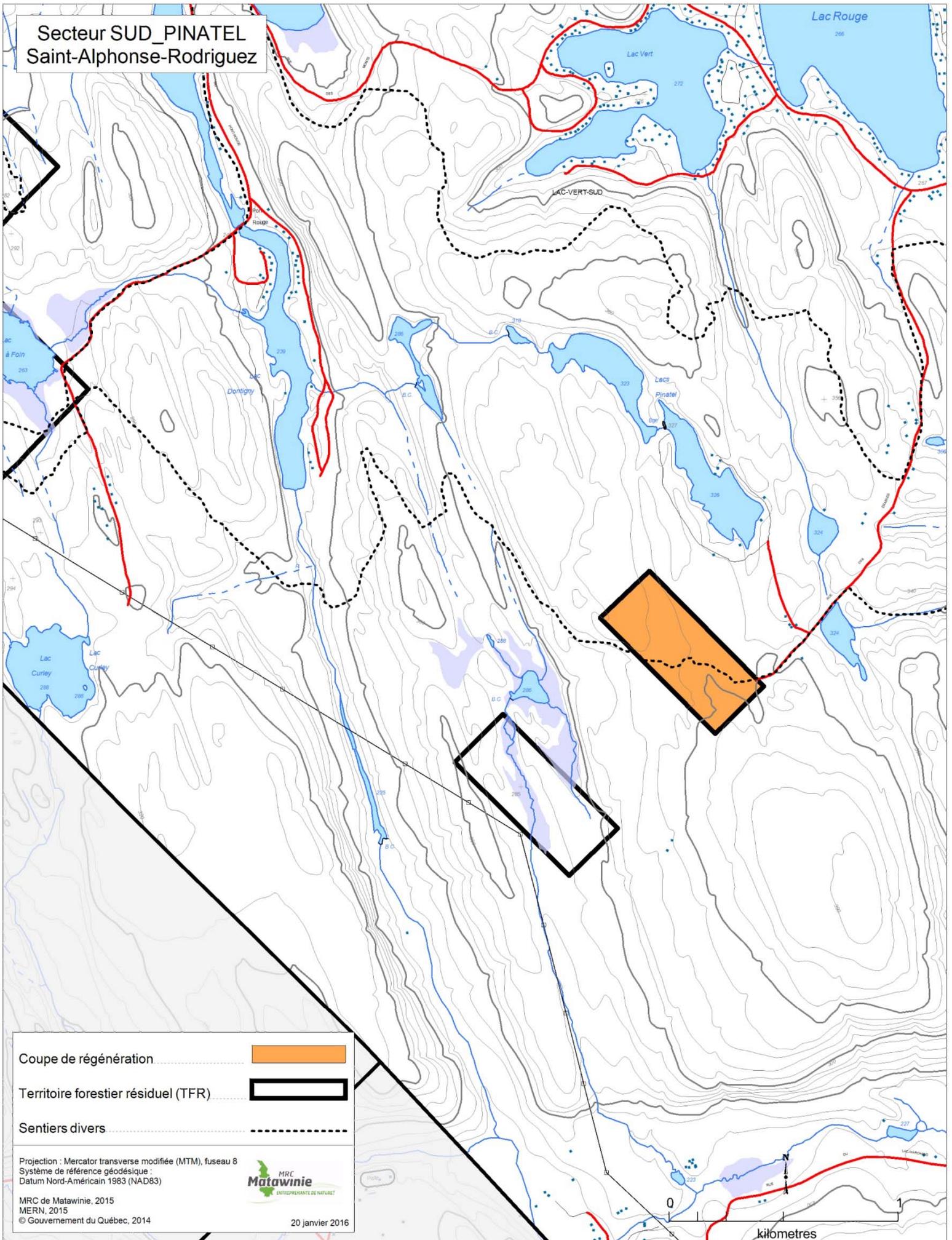
MRC de Matawinie, 2015
MERN, 2015
© Gouvernement du Québec, 2014

MRC Matawinie
ENTREPRISE DE NATUREL

20 janvier 2016



Secteur SUD_PINATEL
Saint-Alphonse-Rodriguez



- Coupe de régénération 
- Territoire forestier résiduel (TFR) 
- Sentiers divers 

Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
Système de référence géodésique :
Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)



MRC de Matawinie, 2015
MERN, 2015
© Gouvernement du Québec, 2014

20 janvier 2016

kilomètres

8 MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

8.1 SECTEUR ALEXANDRE

Vocation du territoire au Plan d'aménagement intégré : Forestière intégrée

8.1.1 Localisation et infrastructures

Le secteur ALEXANDRE est enclavé par des terres de tenure privée et son accessibilité doit être validée

Tableau 24 Localisation du secteur ALEXANDRE

Municipalité de Saint-Côme	Rang/ Bloc	N° du lot ou de la partie du lot	Superficie totale ¹²	Superficie à vocation forestière	Droits émis
Canton de Cathcart	VI	13	43,35 ha	43,35 ha	Hydro-Québec. Droit de passage

8.1.2 Contraintes opérationnelles

Le secteur est traversé par quelques cours d'eau. Le terrain présente des pentes de douce à abrupte (8 % à plus de 40 % d'inclinaison), des dépôts de surface d'épais à moyen, avec affleurements rocheux absents ou très rares et un drainage de bon à modéré, parfois avec drainage latéral. Aucun site faunique d'intérêt ou habitat légal n'a été répertorié.

Présence d'une pinède blanche à résineux (6,4 ha) à valider sur le terrain. Le pin blanc fait partie des essences en raréfaction et la récolte de ce peuplement pourrait être retirée des travaux prévus pour répondre à l'enjeu de modification de la composition végétale identifié au PAFIT du TFR.

8.1.3 Autres utilisations du secteur

Un sentier de motoneige traverse le secteur. Une ligne de transport d'énergie traverse le coin sud du secteur.

8.1.4 Proposition d'aménagement

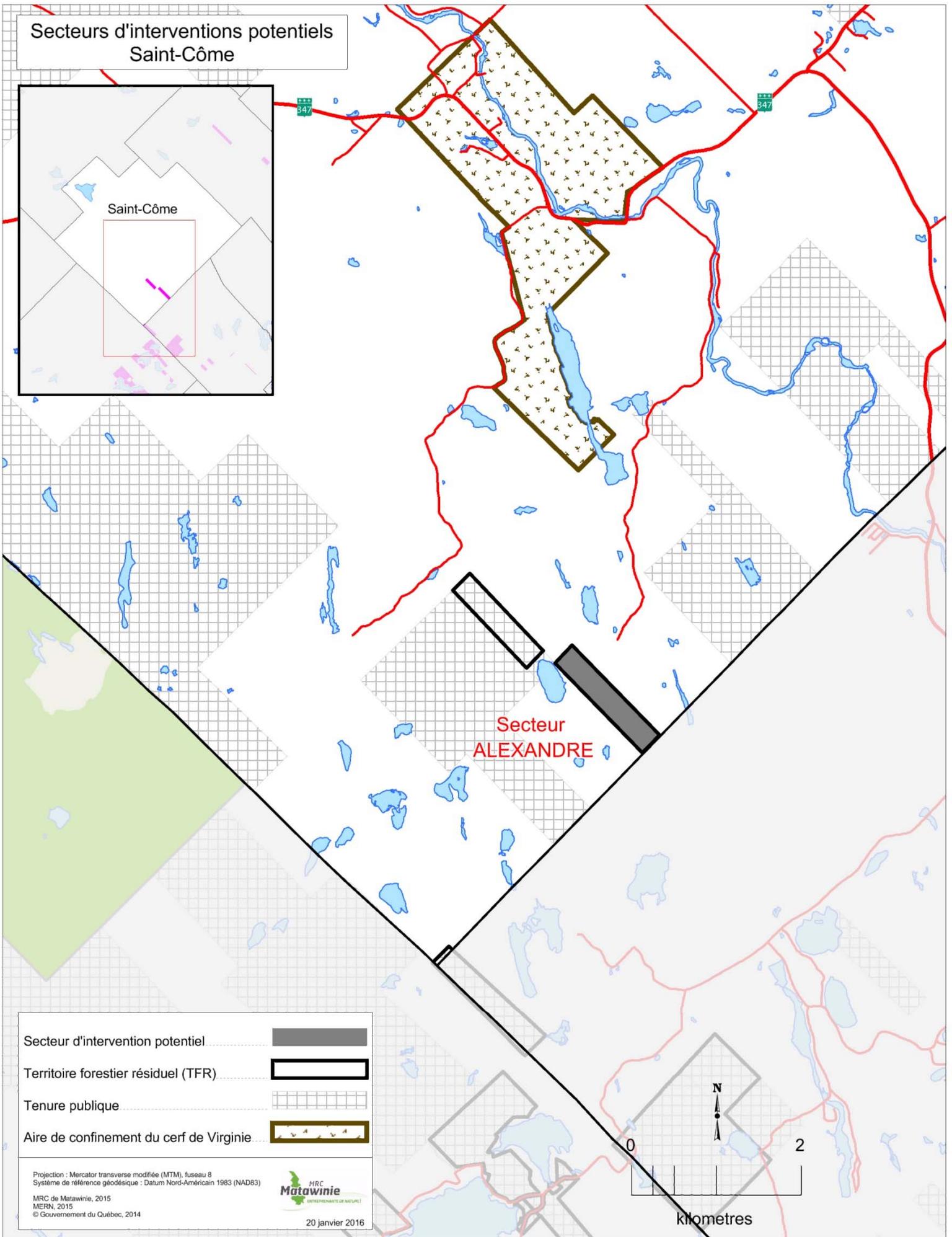
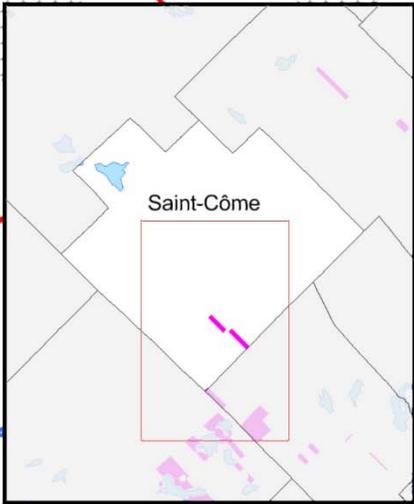
Les types de peuplements forestiers présents dans ce secteur nécessitent soit des traitements dans la famille des coupes de régénération ou dans celle des coupes partielles, suivies de travaux d'aide à la régénération si nécessaire. Une fois le diagnostic sylvicole établi, une prescription détaillée des travaux à réaliser sera rédigée. L'année de réalisation des travaux n'a pas été déterminée.

¹² Les superficies sont approximatives, elles proviennent de la couche géomatique « carteCPF_CGTMRCMatawinie » fournie par le bureau du Forestier en chef. Aucun levé topographique officiel n'a été effectué et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. Seul un arpenteur-géomètre est habilité à valider la qualité de ces informations et d'en tirer des conclusions quant à la position réelle de ces limites sur le terrain.

Tableau 25 Description des peuplements forestiers du secteur ALEXANDRE

Description du peuplement ou groupe de peuplement forestier	
Nom du peuplement (cartographie)	Bétulaie blanche à feuillus intolérants (2,8 ha) Bétulaie blanche à résineux (2,2 ha) Bétulaie jaune à résineux (1,1 ha) Érablière à sucre à bouleaux jaunes (9,0 ha) Érablière à sucre à feuillus intolérants (3,1 ha) Érablière à sucre à hêtre (7,4 ha) Érablière à sucre à résineux (0,5 ha) Pinède blanche à résineux (6,4 ha) Sapinière à bouleaux blancs (3,2 ha) Sapinière à bouleaux jaunes (0,5 ha) Sapinière à épinettes (7,1 ha)
Essences principales	Érable à sucre, feuillus tolérants, résineux
Densité	Couverture de 40 % à plus de 80 %
Hauteur moyenne	De 17 m à 22 m
Âge (classe de 20 ans)	50 ans, jeune inéquien, 70 ans, vieux inéquien
Origine et perturbation	Coupe totale de moins de 2 ha dont l'année n'est pas déterminée.
Éléments particuliers	Valider le potentiel acéricole cartographique d'environ 20 ha, Présence de la maladie corticale du hêtre à valider. Les pinèdes blanches font partie des peuplements en raréfaction.

Secteurs d'interventions potentiels
Saint-Côme



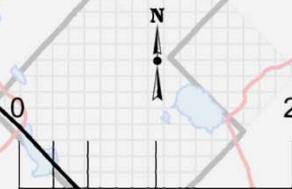
Secteur
ALEXANDRE

- Secteur d'intervention potentiel
- Territoire forestier résiduel (TFR)
- Tenure publique
- Aire de confinement du cerf de Virginie

Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
 Système de référence géodésique : Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)
 MRC de Matawinie, 2015
 MERN, 2015
 © Gouvernement du Québec, 2014

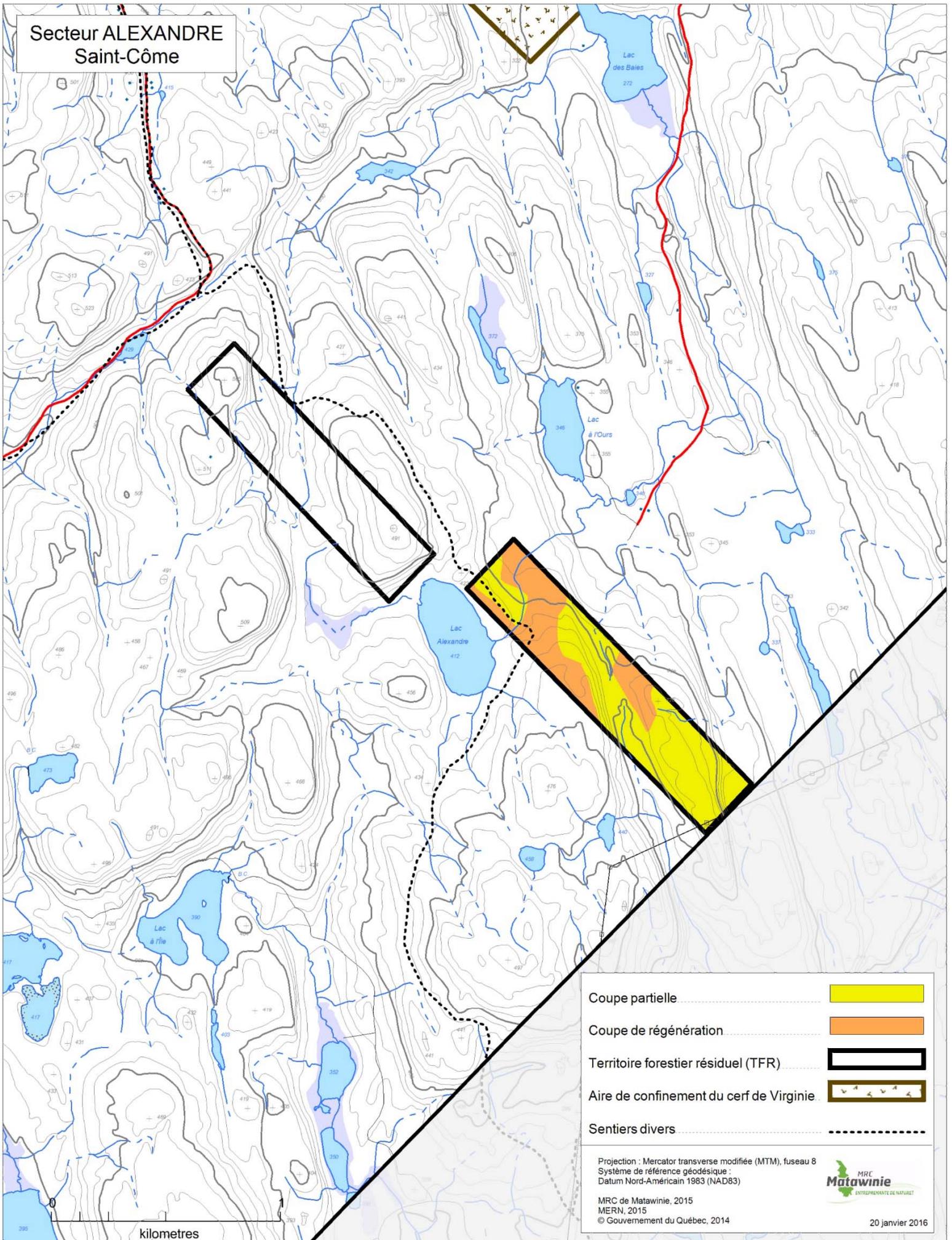


20 janvier 2016



kilomètres

Secteur ALEXANDRE
Saint-Côme



- Coupe partielle 
- Coupe de régénération 
- Territoire forestier résiduel (TFR) 
- Aire de confinement du cerf de Virginie 
- Sentiers divers 

Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
 Système de référence géodésique :
 Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)



MRC de Matawinie, 2015
 MERN, 2015
 © Gouvernement du Québec, 2014

20 janvier 2016

9 MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

9.1 SECTEUR CHEVREUIL_NORD

Vocation du territoire au Plan d'aménagement intégré : Faunique

9.1.1 Localisation et infrastructures

Le secteur CHEVREUIL_NORD est enclavé par des terres de tenure privée et son accessibilité doit être validée.

Tableau 26 Localisation du secteur CHEVREUIL_NORD

Municipalité de Saint-Damien	Rang/Bloc	N° du lot ou de la partie du lot	Superficie totale ¹³	Superficie à vocation forestière	Droits émis
Canton de Joliette	A	10, 11, 12, 13, 14	167,03 ha	163,85 ha	Aucun

9.1.2 Contraintes opérationnelles

Le secteur est traversé par plusieurs cours d'eau. Le terrain présente des pentes de faible à abrupte (3 % à plus de 40 % d'inclinaison), des dépôts de surface d'épais à mince, avec affleurements rocheux d'absent à peu fréquents et un drainage de bon à modéré. Le secteur se trouve sur une aire de confinement du cerf de Virginie et aucun autre site faunique d'intérêt ou habitat légal n'a été répertorié.

9.1.3 Autres utilisations du secteur

De la villégiature est à considérer près des lacs Pauvre, Riche et Migué, ainsi que le long du chemin du Crique à David, en plus d'un site de restauration ou d'hébergement aux abords du lac Pauvre. La réserve naturelle des Terres-Noyées-de-la-Rivière-Noire se situe dans un rayon d'environ 1,5 km du secteur.

9.1.4 Proposition d'aménagement

Les types de peuplements forestiers présents dans ce secteur nécessitent majoritairement des traitements dans la famille des coupes de régénération et parfois des coupes partielles, suivies de travaux d'aide à la régénération si nécessaire. Les cibles et seuils retenus pour les peuplements d'abri et de nourriture-abri pour le cerf de Virginie seront appliqués. Une fois le diagnostic sylvicole établi, une prescription détaillée des travaux à réaliser sera rédigée. L'année de réalisation des travaux n'a pas été déterminée.

¹³ Les superficies sont approximatives, elles proviennent de la couche géomatique « carteCPF_CGTMRC Matawinie » fournie par le bureau du Forestier en chef. Aucun levé topographique officiel n'a été effectué et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. Seul un arpenteur-géomètre est habilité à valider la qualité de ces informations et d'en tirer des conclusions quant à la position réelle de ces limites sur le terrain.

Tableau 27 Description des peuplements forestiers du secteur CHEVREUIL_NORD

Description du peuplement ou groupe de peuplement forestier	
Nom du peuplement (cartographique)	Bétulaie blanche à feuillus intolérants (79,7 ha) Bétulaie blanche à résineux (13,8 ha) Érablière à sucre à hêtre (27,5 ha) Sapinière à bouleau blanc (42,0 ha)
Essences principales	Bouleau blanc, résineux
Densité	Couverture de 25 % à 80 %
Hauteur moyenne	De 12 m à 17 m
Âge (classe de 20 ans)	50 ans, 70 ans
Origine et perturbation	Coupe partielle et coupe totale dont l'année n'est pas déterminée.
Éléments particuliers	Aire de confinement du cerf de Virginie.

9.2 SECTEUR CHEVREUIL_CENTRE

Vocation du territoire au Plan d'aménagement intégré : Faunique

9.2.1 Localisation et infrastructures

Le secteur CHEVREUIL_CENTRE est enclavé par des terres de tenure privée et son accessibilité doit être validée.

Tableau 28 Localisation du secteur CHEVREUIL_CENTRE

Municipalité de Saint-Damien	Rang/ Bloc	N° du lot ou de la partie du lot	Superficie totale ¹⁴	Superficie à vocation forestière	Droits émis
Canton de Joliette	A	6, 7, 8, 9	141,60 ha	141,60 ha	Aucun

9.2.2 Contraintes opérationnelles

Le secteur est traversé par deux cours d'eau. Le terrain présente des pentes de douce à forte (8 % à 40 % d'inclinaison), des dépôts de surface d'épais à mince, avec affleurements rocheux d'absent à peu fréquents et un drainage généralement bon, parfois modéré. Le secteur se trouve sur une aire de confinement du cerf de Virginie et est à proximité d'un habitat d'une espèce menacée ou vulnérable.

9.2.3 Autres utilisations du secteur

De la villégiature regroupée dans la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, ainsi qu'au lac Jonc et le long du chemin du Crique à David sont à considérer.

¹⁴ Les superficies sont approximatives, elles proviennent de la couche géomatique « carteCPF_CGTMRC Matawinie » fournie par le bureau du Forestier en chef. Aucun levé topographique officiel n'a été effectué et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. Seul un arpenteur-géomètre est habilité à valider la qualité de ces informations et d'en tirer des conclusions quant à la position réelle de ces limites sur le terrain.

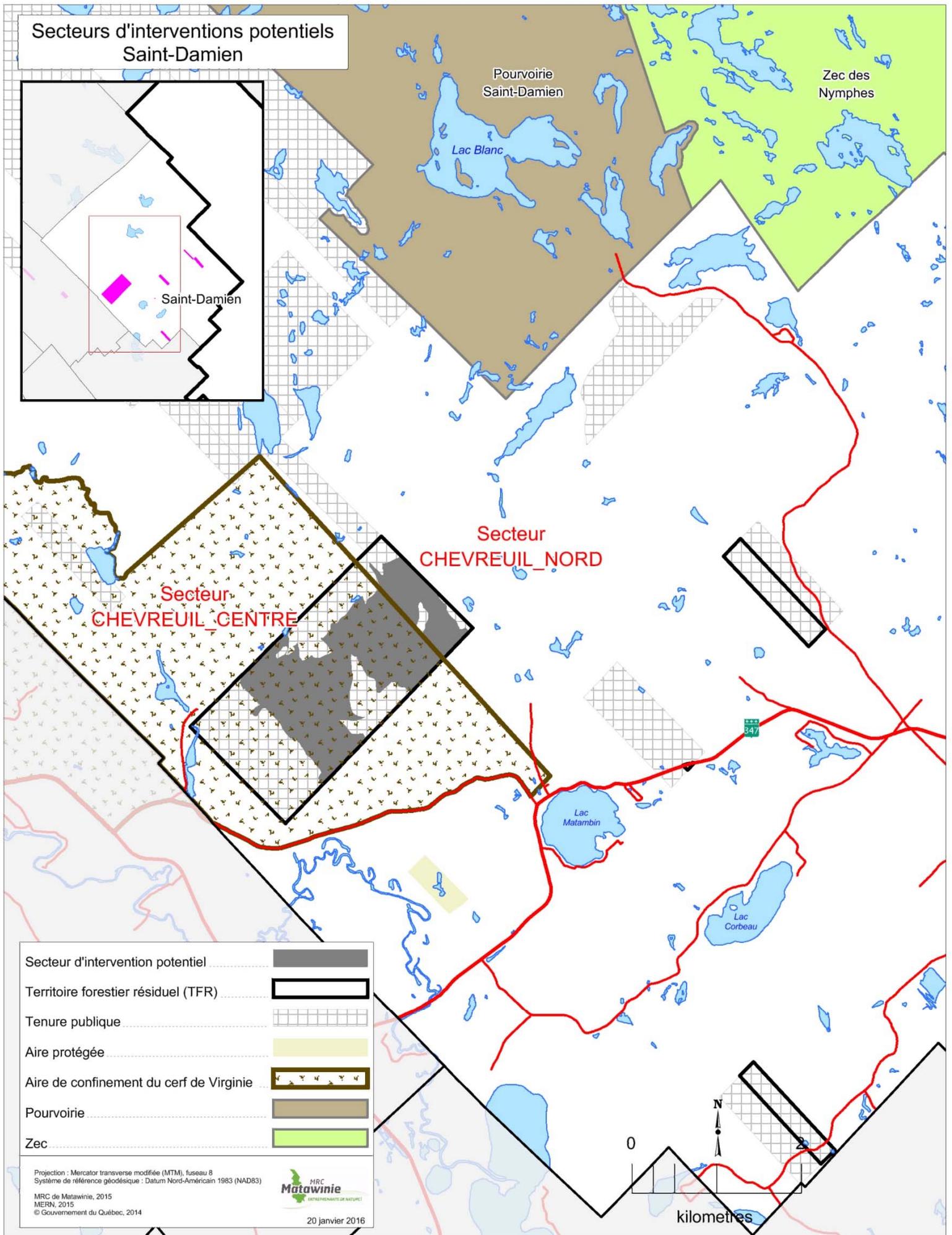
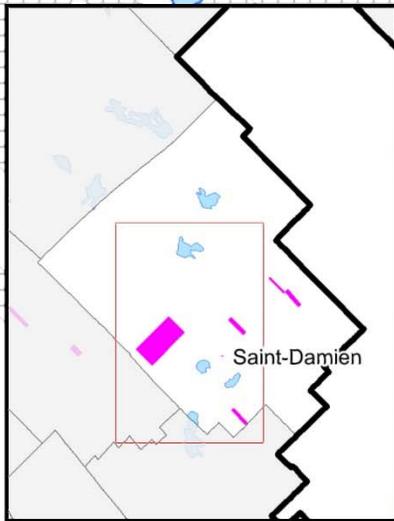
9.2.4 Proposition d'aménagement

Les types de peuplements forestiers présents dans ce secteur nécessitent majoritairement des traitements dans la famille des coupes de régénération et parfois des coupes partielles, suivies de travaux d'aide à la régénération si nécessaire. Les cibles et seuils retenus pour les peuplements d'abri et de nourriture-abri pour le cerf de Virginie seront appliqués. Une fois le diagnostic sylvicole établi, une prescription détaillée des travaux à réaliser sera rédigée. L'année de réalisation des travaux n'a pas été déterminée.

Tableau 29 Description des peuplements forestiers du secteur CHEVREUIL_CENTRE

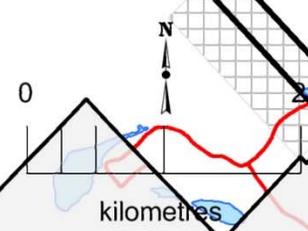
Description du peuplement ou groupe de peuplement forestier	
Nom du peuplement (cartographique)	Bétulaie blanche à feuillus intolérants (60,1 ha) Bétulaie blanche à résineux (27,6 ha) Sapinière à bouleaux blancs (30,0 ha) Sapinière à résineux (5,0 ha)
Groupe d'essence prioritaire	Bouleau blanc, feuillus intolérants, résineux
Densité	Couverture de 25 % à plus de 80 %
Hauteur moyenne	De 12 m à 22 m
Âge (classe de 20 ans)	50 ans, Jeune inéquien, 70 ans
Origine et perturbation	Coupe partielle et coupe totale dont l'année n'est pas déterminée.
Éléments particuliers	Aire de confinement du cerf de Virginie. Proximité habitat de la tortue des bois. Classe de drainage

Secteurs d'interventions potentiels Saint-Damien



Secteur d'intervention potentiel	
Territoire forestier résiduel (TFR)	
Tenure publique	
Aire protégée	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Pourvoirie	
Zec	

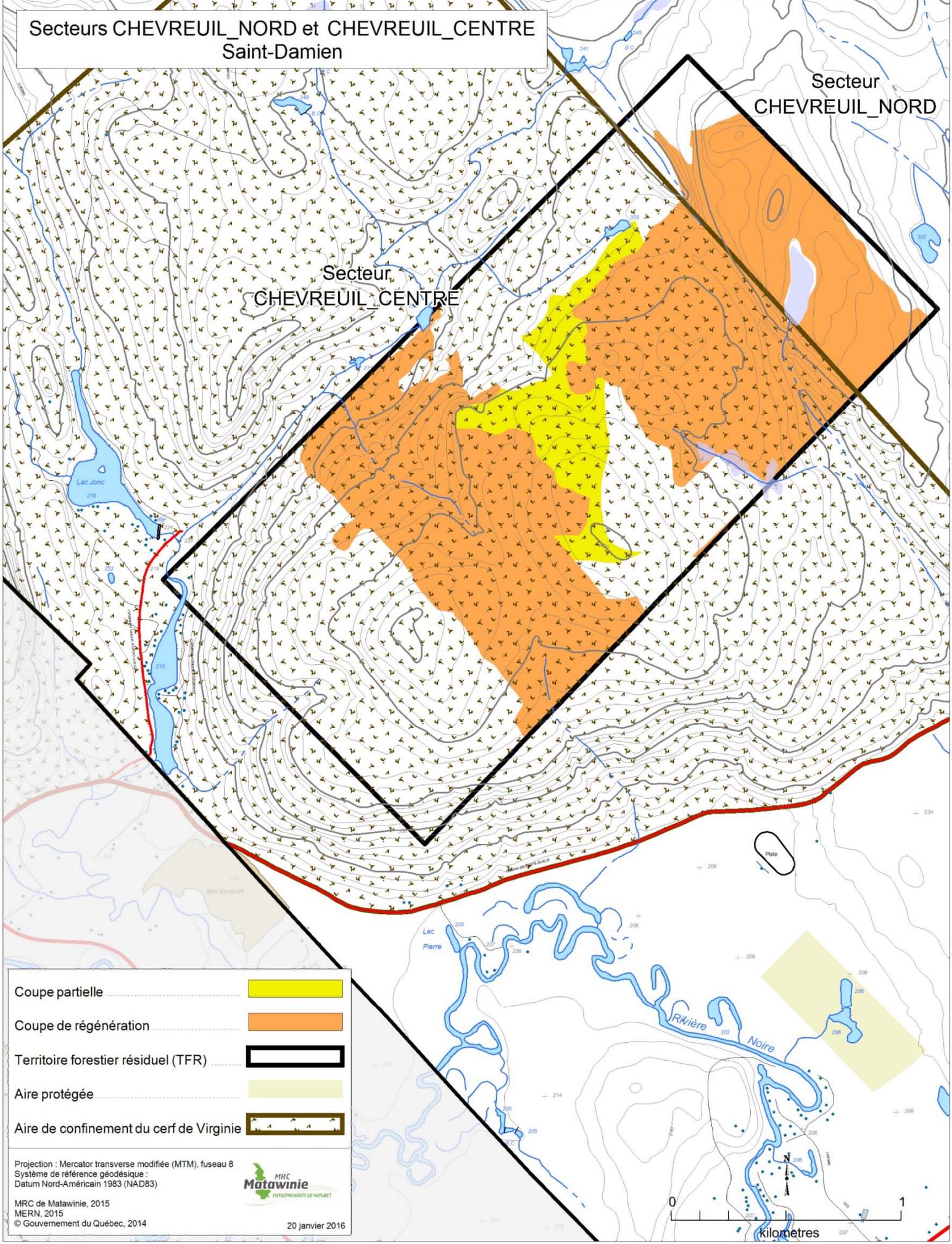
Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
 Système de référence géodésique : Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)
 MRC de Matawinie, 2015
 MERN, 2015
 © Gouvernement du Québec, 2014



Secteurs CHEVREUIL_NORD et CHEVREUIL_CENTRE
Saint-Damien

Secteur
CHEVREUIL_NORD

Secteur
CHEVREUIL_CENTRE



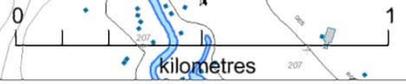
- Coupe partielle 
- Coupe de régénération 
- Territoire forestier résiduel (TFR) 
- Aire protégée 
- Aire de confinement du cerf de Virginie 

Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
Système de référence géodésique :
Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)



MRC de Matawanie, 2015
MERN, 2015
© Gouvernement du Québec, 2014

20 janvier 2016



10 MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

10.1 SECTEUR ARCHAMBAULT

Vocation du territoire au Plan d'aménagement intégré : Acéricole

10.1.1 Localisation et infrastructures

Le secteur ARCHAMBAULT est entouré par des terres de tenures publique et privée et est accessible par le chemin Régimbald.

Tableau 30 Localisation du secteur ARCHAMBAULT

Municipalité de Saint-Donat	Rang/ Bloc	N° du lot ou de la partie du lot	Superficie totale ¹⁵	Superficie à vocation forestière	Droits émis
Canton de Lussier	I	38, 39, 40, 41,	124,15 ha	123,18 ha	Permis acéricole, servitude, autorisation d'utilisation
	II	42, 43, 44 45			

10.1.2 Contraintes opérationnelles

Deux cours d'eau touchent au secteur. Le terrain présente des pentes de faible à abrupte (3 % à plus de 40 % d'inclinaison), des dépôts de surface d'épais à mince, avec affleurements rocheux d'absent à peu fréquents et un drainage de bon à imparfait, parfois avec drainage latéral. Le secteur est situé sur un site faunique d'intérêt, mais aucun habitat légal n'a été répertorié. Du matériel acéricole a été installé.

10.1.3 Autres utilisations du secteur

Un permis d'exploitation acéricole sur les terres du domaine de l'État couvre la quasi-totalité du secteur. De la villégiature regroupée aux abords du lac Archambault est à considérer. Un sentier de randonnée pédestre traverse le secteur et un refuge est à considérer près du lac Coutu.

La Municipalité de Saint-Donat procède à l'harmonisation des secteurs d'aménagement forestier sur son territoire par le biais de la Table de concertation forestière de Saint-Donat. Conséquemment, les secteurs d'interventions potentiels du TFR seront mis à l'ordre du jour de cette entité au moment opportun, à la suite de la tenue des consultations publiques.

10.1.4 Proposition d'aménagement

Les types de peuplements forestiers présents dans ce secteur nécessitent majoritairement des traitements dans la famille des coupes partielles, suivies de travaux d'aide à la régénération si nécessaire. Ces travaux devront satisfaire aux objectifs d'exploitation acéricole du détenteur de permis actuel. Une fois le diagnostic sylvicole établi, une prescription détaillée des travaux à réaliser sera rédigée. L'année de réalisation des travaux n'a pas été déterminée, mais devra concorder aux périodes de travaux ou de renouvellement des installations du détenteur du permis acéricole.

¹⁵ Les superficies sont approximatives, elles proviennent de la couche géomatique « carteCPF_CGTMRC Matawinie » fournie par le bureau du Forestier en chef. Aucun levé topographique officiel n'a été effectué et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. Seul un arpenteur-géomètre est habilité à valider la qualité de ces informations et d'en tirer des conclusions quant à la position réelle de ces limites sur le terrain.

Tableau 31 Description des peuplements forestiers du secteur ARCHAMBAULT

Description du peuplement ou groupe de peuplement forestier	
Nom des peuplements (Cartographique)	Érablière à sucre à hêtre (48,1 ha) Bétulaies jaunes à résineux (25,2 ha) Érablière à sucre à bouleaux jaunes (41,2 ha) Érablière à sucre à feuillus intolérants (10,3 ha) Sapinière à bouleaux blancs (12,1 ha)
Essences principales	Érable, feuillus tolérants
Densité	Couverture de 40 % à plus de 80 %
Hauteur moyenne	De 12 m à 22 m
Âge (classe de 20 ans)	50 ans, jeune inéquien, 90 ans, vieux inéquien
Origine et perturbation	Coupe de jardinage (10,74 ha) et d'éclaircie acéricole de (20,02 ha) en 2002. Coupe partielle (15,27 ha) dont l'année n'est pas déterminée.
Éléments particuliers	Permis d'exploitation acéricole. Présence maladie corticale du hêtre à valider. Site faunique d'intérêt.

10.2 SECTEUR SANS_NOM_ST_DONAT

Vocation du territoire au Plan d'aménagement intégré : Forestière intégrée

10.2.1 Localisation et infrastructures

Le secteur SANS_NOM_ST_DONAT est entouré par des terres de tenures publique et privée et son accessibilité est à valider.

Tableau 32 Localisation du secteur SANS_NOM_ST_DONAT

Municipalité de Saint-Donat	Rang/ Bloc	N° du lot ou de la partie du lot	Superficie totale ¹⁶	Superficie à vocation forestière	Droits émis
Canton Archambault	II	1, 2	85,49 ha	82,07 ha	Hydro-Québec, droit de passage

10.2.2 Contraintes opérationnelles

Le secteur est traversé par plusieurs cours d'eau, ainsi que par une ligne de transport d'énergie. Le terrain présente des pentes de faible à abrupte (3 % à plus de 40 % d'inclinaison), des dépôts de surface d'épais à mince, avec affleurements rocheux d'absent à peu fréquents et un drainage de bon à modéré. Le secteur chevauche partiellement un site faunique d'intérêt, mais aucun habitat légal n'a été répertorié.

¹⁶ Les superficies sont approximatives, elles proviennent de la couche géomatique « carteCPF_CGTMRC Matawinie » fournie par le bureau du Forestier en chef. Aucun levé topographique officiel n'a été effectué et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. Seul un arpenteur-géomètre est habilité à valider la qualité de ces informations et d'en tirer des conclusions quant à la position réelle de ces limites sur le terrain.

10.2.3 Autres utilisations du secteur

De la villégiature aux abords du lac Archambault est à considérer, de même que les développements de Jasper et du Grand R. Un sentier de motoneige traverse le secteur sous la ligne de transport d'énergie. Un projet de développement potentiel sur le secteur a été déposé à la MRC de Matawinie.

La Municipalité de Saint-Donat procède à l'harmonisation des secteurs d'aménagement forestier sur son territoire par le biais de la Table de concertation forestière de Saint-Donat. Conséquemment, les secteurs d'interventions potentiels du TFR seront mis à l'ordre du jour de cette entité au moment opportun, à la suite de la tenue des consultations publiques.

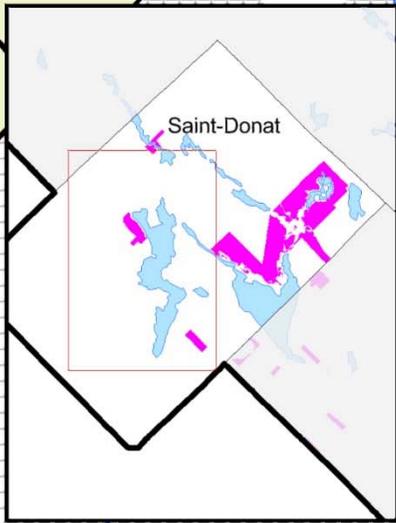
10.2.4 Proposition d'aménagement

Les types de peuplements forestiers présents dans ce secteur nécessitent soit des traitements dans la famille des coupes partielles ou dans la famille des coupes de régénération, suivies de travaux d'aide à la régénération si nécessaire. Une fois le diagnostic sylvicole établi, une prescription détaillée des travaux à réaliser sera rédigée. L'année de réalisation des travaux n'a pas été déterminée, mais devra prendre en considération la réalisation ou non du projet de développement potentiel déposé à la MRC de Matawinie.

Tableau 33 Description des peuplements forestiers du secteur SANS_NOM_ST_DONAT

Description du peuplement ou groupe de peuplement forestier	
Nom du peuplement (cartographique)	Bétulaies blanches à résineux (2,5 ha) Bétulaie jaune à résineux (3,6 ha) Érablière à sucre à bouleaux jaunes (20,4 ha) Pessière à feuillus (2,0 ha) Peupleraie à résineux (0,8 ha) Sapinière à bouleau blancs (46,9 ha) Sapinière à peupliers (5,8 ha)
Essences principales	Sapin baumier, érable à sucre, bouleau blanc, bouleau jaune
Densité	Couverture de 40 % à plus de 80 %
Hauteur moyenne	De 12 m à 22 m
Âge (classe de 20 ans)	50 ans, 70 ans, vieux inéquien
Origine et perturbation	Coupe totale sur moins de 1 ha, dont la date n'est pas déterminée. Coupe partielle sur près de 6 ha, dont la date n'est pas déterminée.
Éléments particuliers	Valider potentiel acéricole et sa superficie.

Secteurs d'interventions potentiels
Saint-Donat

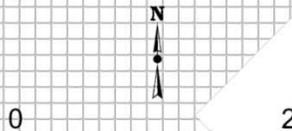


Secteur
ARCHAMBAULT

Lac Archambault

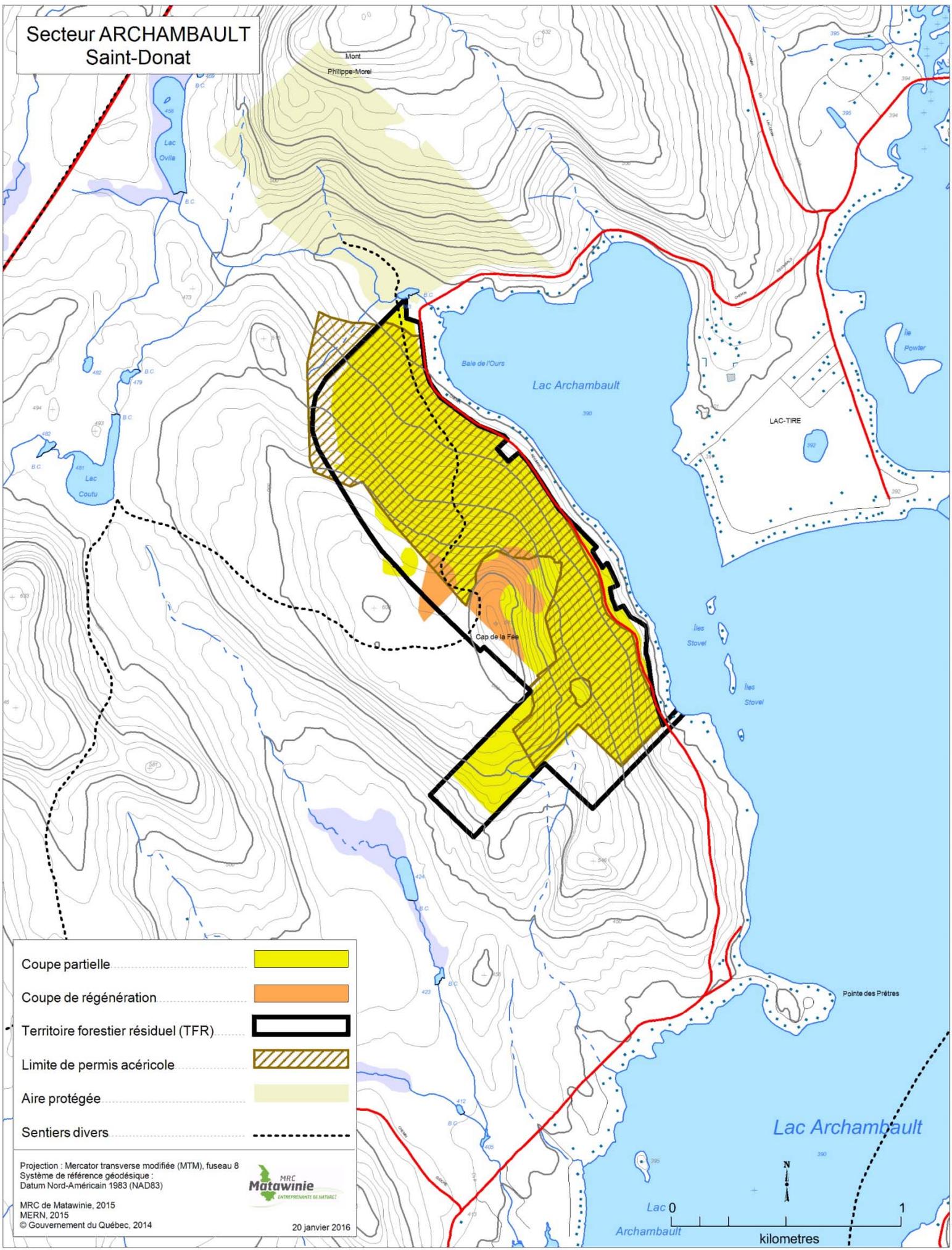
Secteur
SANS_NOM_ST_DONAT

- Secteur d'intervention potentiel
- Territoire forestier résiduel (TFR)
- Tenure publique
- Aire protégée
- Aire de confinement du cerf de Virginie



kilometres

Secteur ARCHAMBAULT Saint-Donat



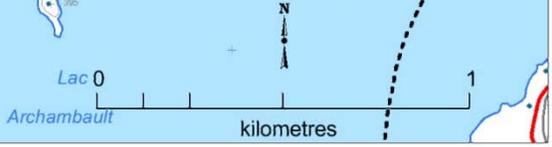
Coupe partielle	
Coupe de régénération	
Territoire forestier résiduel (TFR)	
Limite de permis acéricole	
Aire protégée	
Sentiers divers	

Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
 Système de référence géodésique :
 Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)

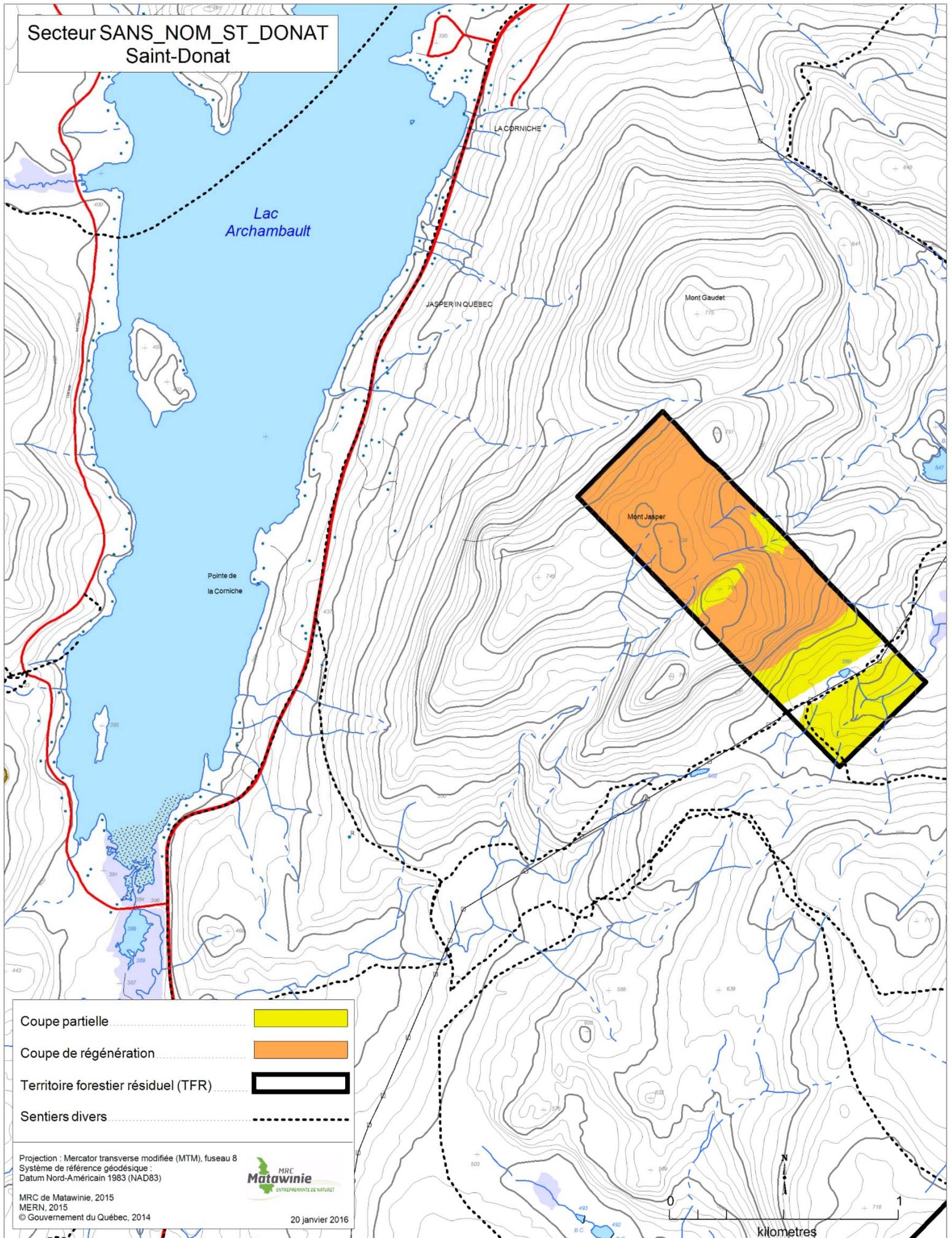


MRC de Matawanie, 2015
 MERN, 2015
 © Gouvernement du Québec, 2014

20 janvier 2016



Secteur SANS_NOM_ST_DONAT
Saint-Donat



- Coupe partielle 
- Coupe de régénération 
- Territoire forestier résiduel (TFR) 
- Sentiers divers 

Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
Système de référence géodésique :
Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)



MRC de Matawinie, 2015
MERN, 2015
© Gouvernement du Québec, 2014

20 janvier 2016



kilometres

11 MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

11.1 SECTEUR RUISSEAU_IGNACE

Vocation du territoire au Plan d'aménagement intégré : Forestière prioritaire

11.1.1 Localisation et infrastructures

Le secteur RUISSEAU_IGNACE est entouré par des terres de tenure privée et son accessibilité est à valider.

Tableau 34 Localisation du secteur RUISSEAU_IGNACE

Municipalité de Saint-Michel-des-Saints	Rang/ Bloc	N° du lot ou de la partie du lot	Superficie totale ¹⁷	Superficie à vocation forestière	Droits émis
Canton Masson	II	22	41,92 ha	40,99 ha	Aucun

11.1.2 Contraintes opérationnelles

Le secteur est traversé par plusieurs cours d'eau. Le terrain présente des pentes de faible à abrupte (3 % à plus de 40 % d'inclinaison), des dépôts de surface d'épais à moyen, avec affleurements rocheux d'absent à très rares et un drainage de bon à modéré. Une zone inondable de moins de 1 ha ne pourra pas faire l'objet d'aménagement forestier. Aucun site faunique d'intérêt ou habitat légal n'a été répertorié.

11.1.3 Autres utilisations du secteur

Aucune autre utilisation n'a été répertoriée. Le secteur est situé à moins de 100 m de la limite du Parc régional du Lac Taureau.

11.1.4 Proposition d'aménagement

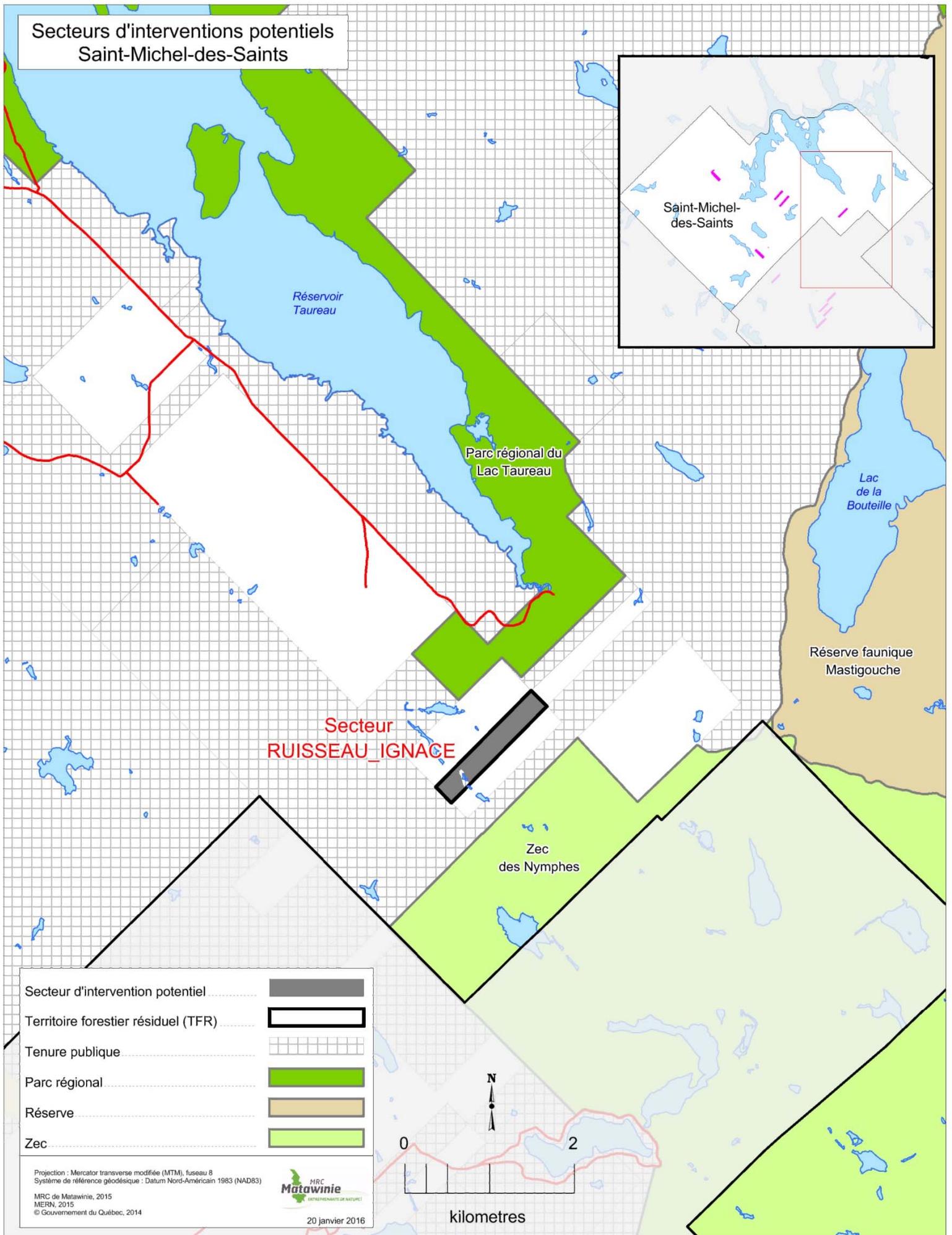
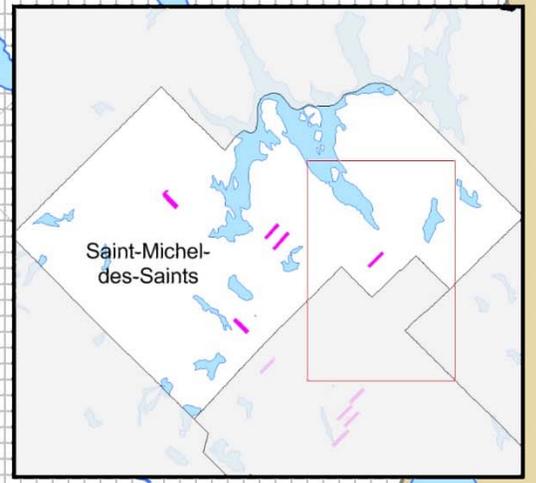
Les types de peuplements forestiers présents dans ce secteur nécessitent généralement des traitements dans la famille des coupes de régénération, suivis de travaux d'aide à la régénération si nécessaire. Une fois le diagnostic sylvicole établi, une prescription détaillée des travaux à réaliser sera rédigée. L'année de réalisation des travaux n'a pas été déterminée.

¹⁷ Les superficies sont approximatives, elles proviennent de la couche géomatique « carteCPF_CGTMRC Matawinie » fournie par le bureau du Forestier en chef. Aucun levé topographique officiel n'a été effectué et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. Seul un arpenteur-géomètre est habilité à valider la qualité de ces informations et d'en tirer des conclusions quant à la position réelle de ces limites sur le terrain.

Tableau 35 Description des peuplements forestiers du secteur RUISSEAU_IGNACE

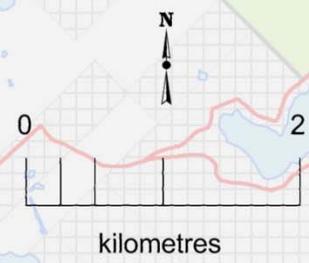
Description du peuplement ou groupe de peuplement forestier	
Nom du peuplement (cartographique)	Bétulaies blanche à résineux (38,4 ha) Érablière à sucre à bouleaux jaunes (0,4 ha) Érablière à sucre à feuillus intolérants (1,0 ha) Sapinière à bouleaux blancs (1,1 ha)
Essences principales	Bouleau blanc, résineux
Densité	Couverture de 40 % à plus de 80 %
Hauteur moyenne	Ancienne coupe : de 2 m à 7m. Sans coupe : de 12 m à 22 m
Âge (classe de 20 ans)	Ancienne coupe : 10 ans. Sans coupe : jeune inéquien, 70 ans
Origine et perturbation	Coupe totale (2,18 ha) et coupe partielle (3,96 ha) datant de 1989. Élagage sur moins de 2 ha.
Éléments particuliers	Aucun

Secteurs d'interventions potentiels
Saint-Michel-des-Saints

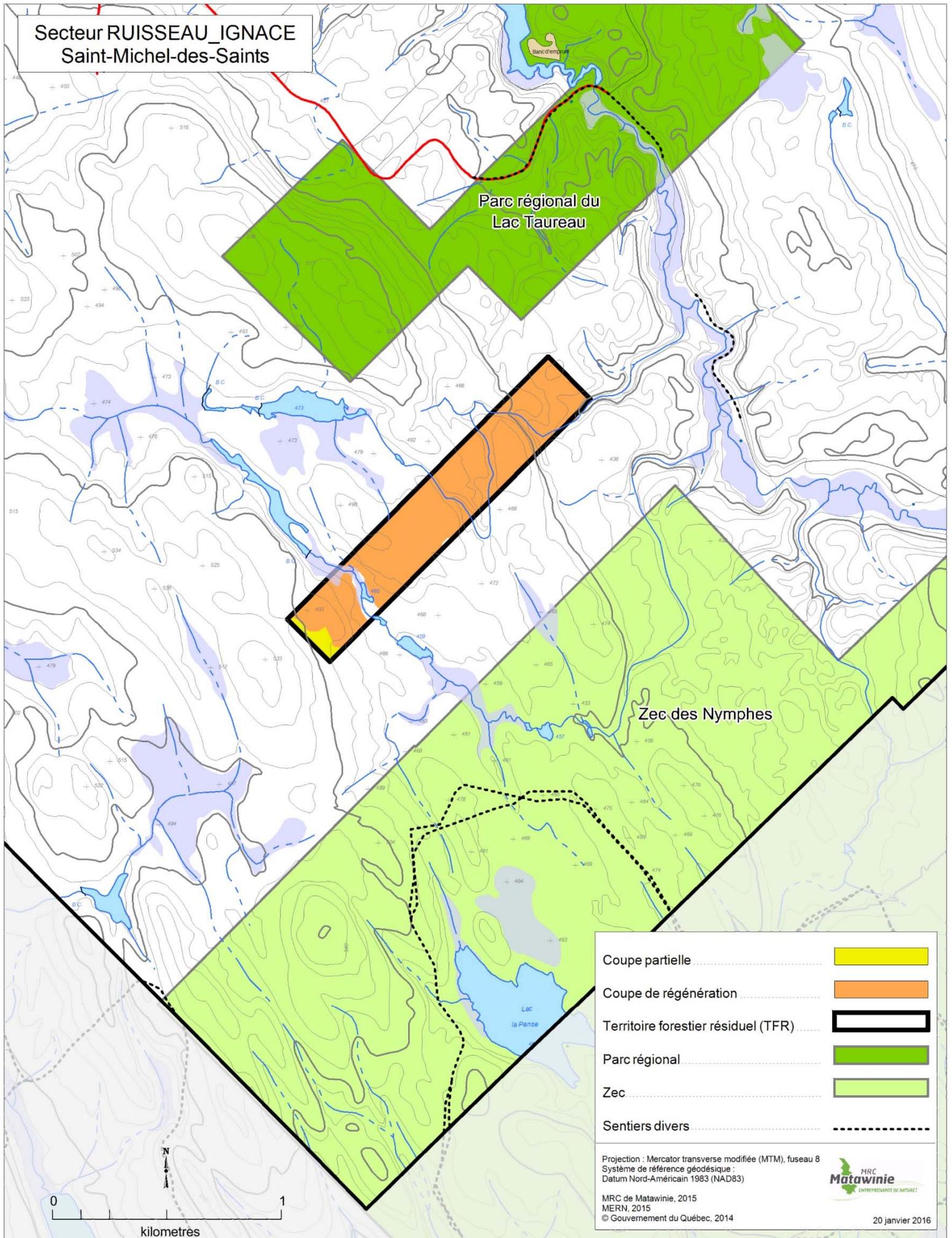


Secteur
RUISSEAU_IGNACE

Secteur d'intervention potentiel	
Territoire forestier résiduel (TFR)	
Tenure publique	
Parc régional	
Réserve	
Zec	



Secteur RUISSEAU_IGNACE
Saint-Michel-des-Saints



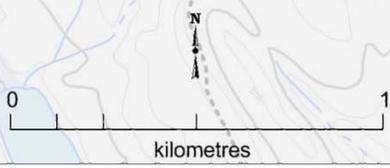
Coupe partielle	
Coupe de régénération	
Territoire forestier résiduel (TFR)	
Parc régional	
Zec	
Sentiers divers	

Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
 Système de référence géodésique :
 Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)



MRC de Matawinie, 2015
 MERN, 2015
 © Gouvernement du Québec, 2014

20 janvier 2016



12 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON

12.1 SECTEUR FOREST

Vocation du territoire au Plan d'aménagement intégré : Forestière intégrée

12.1.1 Localisation et infrastructures

Le secteur FOREST est entouré par des terres de tenure privée, à l'exception de sa limite nord qui est bordée par des terres de tenure publique. Il se situe dans un rayon de moins de 500 m de la Route 131.

Tableau 36 Localisation du secteur FOREST

Municipalité de Saint-Zénon	Rang/ Bloc	N° du lot ou de la partie du lot	Superficie totale ¹⁸	Superficie à vocation forestière	Droits émis
Canton de Courcelles	I	41, 42, 43	55,13 ha	54,27 ha	Location

12.1.2 Contraintes opérationnelles

Le secteur est traversé par deux cours d'eau. Le terrain présente des pentes de douce à abrupte (8 % à plus de 40 % d'inclinaison), des dépôts de surface d'épais à très minces, avec affleurements rocheux d'absent à très fréquents et un drainage de rapide à bon. Aucun site faunique d'intérêt ou habitat légal n'a été répertorié, mais le secteur est adjacent à un refuge biologique situé sur le territoire de la pourvoirie Pavillon Basilière.

12.1.3 Autres utilisations du secteur

De la villégiature est à considérer le long de la Route 131, ainsi qu'aux abords du lac Forest. Le secteur est situé face au Parc régional des Sept-Chutes et adjacent à la pourvoirie Pavillon Basilière.

12.1.4 Proposition d'aménagement

Les types de peuplements forestiers présents dans ce secteur nécessitent soit des traitements dans la famille des coupes de régénération ou dans celle des coupes partielles, suivis de travaux d'aide à la régénération si nécessaire. Une fois le diagnostic sylvicole établi, une prescription détaillée des travaux à réaliser sera rédigée. L'année de réalisation des travaux n'a pas été déterminée.

¹⁸ Les superficies sont approximatives, elles proviennent de la couche géomatique « carteCPF_CGTMRCMatawinie » fournie par le bureau du Forestier en chef. Aucun levé topographique officiel n'a été effectué et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. Seul un arpenteur-géomètre est habilité à valider la qualité de ces informations et d'en tirer des conclusions quant à la position réelle de ces limites sur le terrain.

Tableau 37 Description des peuplements forestiers du secteur FOREST

Description du peuplement ou groupe de peuplement forestier	
Nom du peuplement (cartographique)	Bétulaie blanche à résineux (2,4) Bétulaie jaune à résineux (6,6 ha) Érablière à sucre à hêtre (23,0 ha) Érablière à sucre à résineux (6,4 ha) Peupleraie à résineux (0,8 ha) Sapinière à bouleaux blancs (17,3 ha)
Essences principales	Érable à sucre, hêtre à grandes feuilles, sapin baumier, bouleau blanc.
Densité	Couverture de 40 % à plus de 80 %
Hauteur moyenne	De 12 à 22 m. Ancienne coupe totale : de 4 m à 7 m
Âge (classe de 20 ans)	90 ans, vieux inéquien. Ancienne coupe : 10 ans
Origine et perturbation	Coupes totale (22,87 ha) et partielle (17,82 ha) datant de 1989.
Éléments particuliers	Adjacent à un refuge biologique. Valider présence maladie corticale du hêtre. Valider potentiel acéricole.

12.2 SECTEUR ROBERT

Vocation du territoire au Plan d'aménagement intégré : Forestière prioritaire

12.2.1 Localisation et infrastructures

Le secteur ROBERT est entouré par des terres de tenure privée, à l'exception de sa partie sud-ouest qui est bordée par des terres de tenure publique. Le secteur est accessible par la Route 131 et par un chemin traversant la pourvoirie Trudeau.

Tableau 38 Localisation du secteur ROBERT

Municipalité de Saint-Zénon	Rang/Bloc	N° du lot ou de la partie du lot	Superficie totale ¹⁹	Superficie à vocation forestière	Droits émis
Canton Courcelles	IV	7, 8	32,83 ha	31,85 ha	Droits de passage

12.2.2 Contraintes opérationnelles

Le terrain présente des pentes de douce à abrupte (8 % à plus de 40 % d'inclinaison), des dépôts de surface d'épais à mince, avec affleurements rocheux d'absent à peu fréquents et un drainage de bon à modéré. Aucun site faunique d'intérêt ou habitat légal n'a été répertorié.

Un peuplement isolé d'environ 1 ha se situe dans un rayon d'environ 100 m du secteur principal.

¹⁹ Les superficies sont approximatives, elles proviennent de la couche géomatique « carteCPF_CGTMRCMatawinie » fournie par le bureau du Forestier en chef. Aucun levé topographique officiel n'a été effectué et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. Seul un arpenteur-géomètre est habilité à valider la qualité de ces informations et d'en tirer des conclusions quant à la position réelle de ces limites sur le terrain.

12.2.3 Autres utilisations du secteur

De la villégiature est à considérer le long de la Route 131 et sur les rives des lacs environnant. Un sentier de motoneige et quad traverse le secteur. Le secteur est situé près des limites de la ZEC des Nymphes et de la pourvoirie Trudeau.

12.2.4 Proposition d'aménagement

Les types de peuplements forestiers présents dans ce secteur nécessitent généralement des traitements dans la famille des coupes de régénération, suivis de travaux d'aide à la régénération si nécessaire. Une fois le diagnostic sylvicole établi, une prescription détaillée des travaux à réaliser sera rédigée. L'année de réalisation des travaux n'a pas été déterminée.

Tableau 39 Description des peuplements forestiers du secteur ROBERT

Description du peuplement ou groupe de peuplement forestier	
Nom du peuplement	Bétulaie blanche à résineux (7,5 ha) Érablière à sucre à feuillus intolérants (3,0 ha) Peupleraie à résineux (4,0 ha) Sapinière à bouleaux blancs (17,5 ha)
Essences principales	Sapin baumier, bouleau blanc
Densité	Couverture de 40 % à plus de 80 %
Hauteur moyenne	De 7 m à 12 m. Ancienne coupe : de 4 m à 7 m
Âge (classe de 20 ans)	10 ans, 50 ans, jeune inéquienne, 70 ans. Ancienne coupe : 30 ans.
Origine et perturbation	Coupe totale (7,53 ha) datant de 1974 (récupération à la suite d'un feu).
Éléments particuliers	Aucun

Secteurs d'interventions potentiels
Saint-Zénon

Secteur ROBERT

Pourvoirie
Saint-Zénon

Zec des
Nymphes

Lac du
Canard

Lac
Bouchette

Lac Crépeau

Pourvoirie Évasion
Plein Air Trudeau

Lac
Rémi

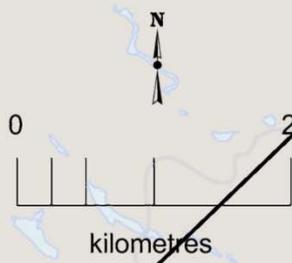
Parc régional des
Sept Chutes

Zec des
Nymphes

Saint-Zénon

Pourvoirie
Basilères

Secteur d'intervention potentiel	
Territoire forestier résiduel (TFR)	
Tenure publique	
Aire protégée	
Parc régional	
Pourvoirie	
Zec	



Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
Système de référence géodésique : Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)
MRC de Matawinie, 2015
MERN, 2015
© Gouvernement du Québec, 2014

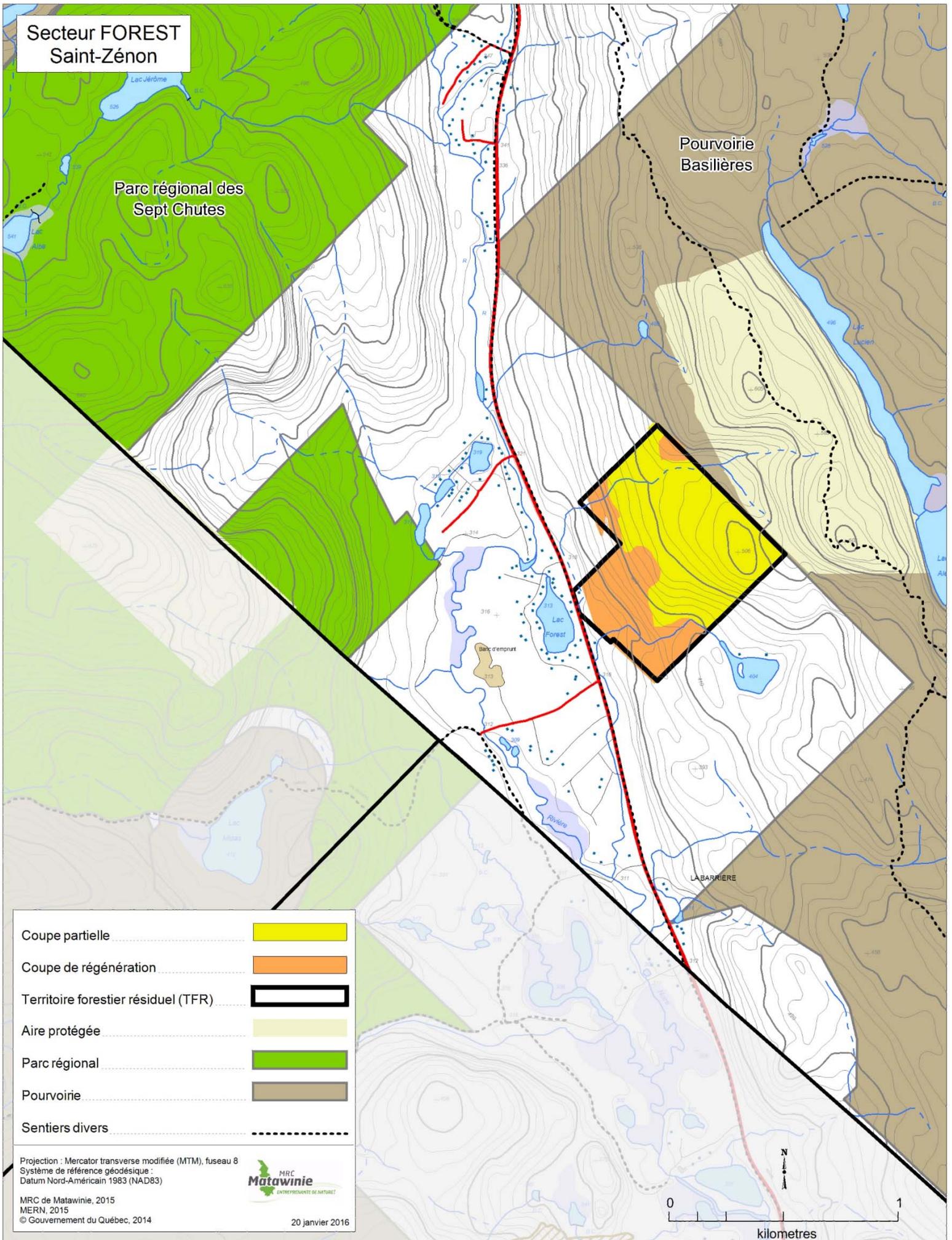


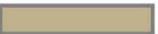
Secteur FOREST

Secteur FOREST
Saint-Zénon

Parc régional des
Sept Chutes

Pourvoirie
Basilières



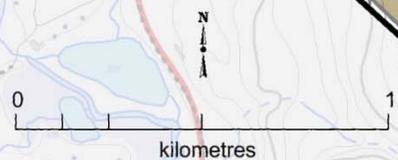
Coupe partielle	
Coupe de régénération	
Territoire forestier résiduel (TFR)	
Aire protégée	
Parc régional	
Pourvoirie	
Sentiers divers	

Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
Système de référence géodésique :
Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)

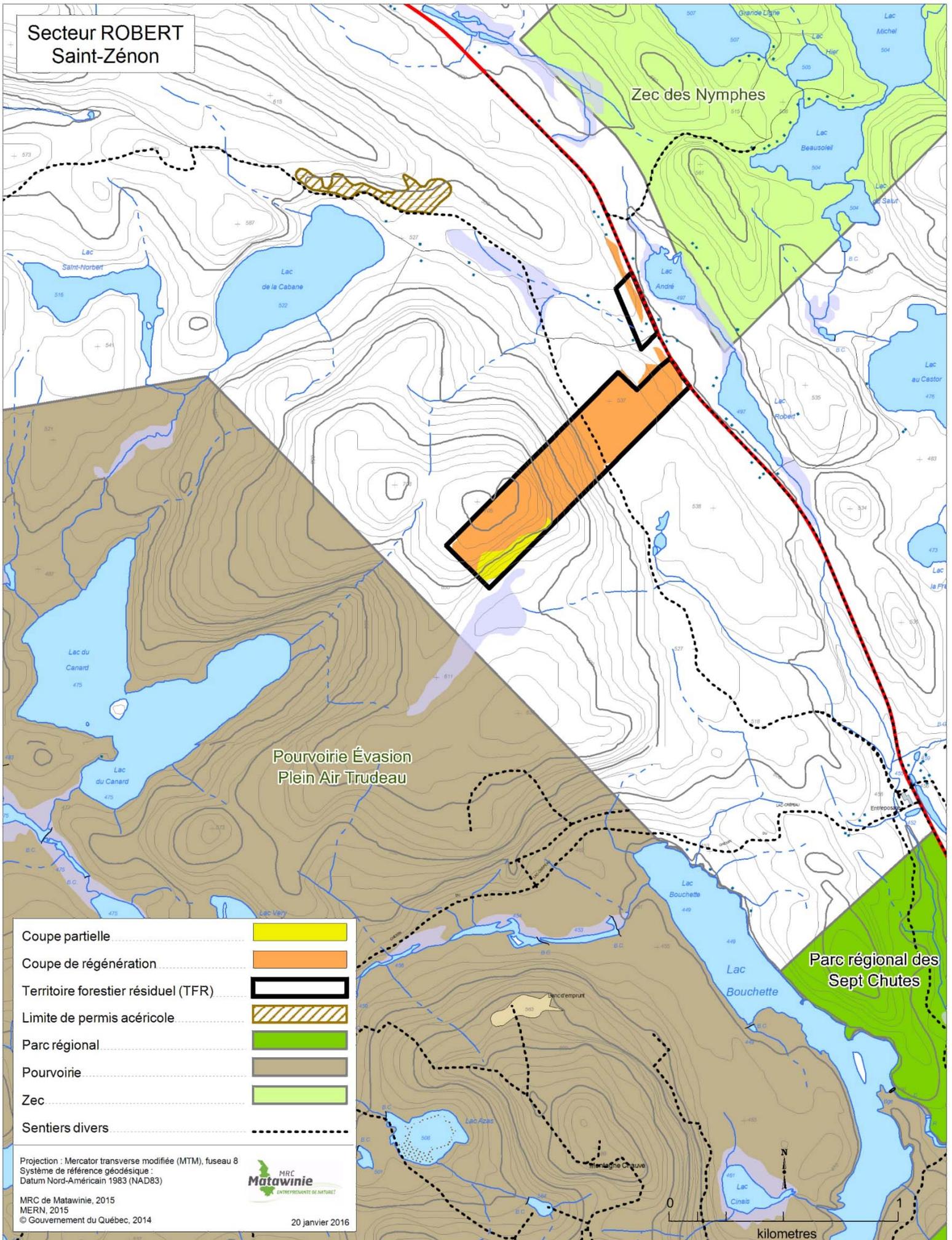


MRC de Matawanie, 2015
MERN, 2015
© Gouvernement du Québec, 2014

20 janvier 2016



Secteur ROBERT
Saint-Zénon



Coupe partielle	
Coupe de régénération	
Territoire forestier résiduel (TFR)	
Limite de permis acéricole	
Parc régional	
Pourvoirie	
Zec	
Sentiers divers	

Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
 Système de référence géodésique :
 Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)



MRC de Matawanie, 2015
 MERN, 2015
 © Gouvernement du Québec, 2014

20 janvier 2016



PARTIE 4 – SECTEURS D'INTERVENTIONS POTENTIELS NON COMMERCIAUX

13 LES TRAVAUX NON COMMERCIAUX

Les travaux non commerciaux se définissent comme des travaux sylvicoles nécessaires à l'aménagement durable des forêts, mais ne générant pas de récolte de bois commercialisable.

Étant donnée la nature des travaux non commerciaux, les secteurs à prévoir au présent PAFIO sont les mêmes que ceux présentés aux fins de travaux commerciaux. Les besoins précis pour ces travaux seront évalués grâce aux suivis et contrôles effectués par la MRC. Le Tableau 40 indique les seuils minimaux des différents traitements non commerciaux établis par le bureau du Forestier en chef. Selon les besoins et les budgets disponibles, il est donc possible d'en effectuer davantage à l'intérieur de la période couverte par le présent PAFIO.

Tableau 40 Traitements non commerciaux minimaux établis par le bureau du Forestier en chef

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)
Plantation	1
Regarni	0
% de plantation des coupes totales	2 %
Total des plantations et regarni	1
Nettoisement et dégagement	0
Éclaircie précommerciale	0
Total des travaux d'éducation	0
Scarifiage	10
Total de la préparation de terrain	10

Une description sommaire des différents travaux non commerciaux possibles est présentée à l'Annexe 2.

13.1 LES TRAITEMENTS DU SITE ET DE RÉGÉNÉRATION ARTIFICIELLE

Les traitements du site comprennent la préparation de terrain, l'amendement des sols forestiers, le drainage sylvicole, la plantation et l'ensemencement artificiel. En regard des objectifs d'aménagement forestier défini dans le **PAFIT** du **TFR**, seuls les travaux de préparation de terrain et de plantation seront envisagés.

La préparation de terrain vise à améliorer les conditions d'établissement et de croissance de la régénération naturelle. La plantation et le regarni visent quant à eux à compléter ou remplacer la régénération naturelle lorsqu'elle est insuffisante ou inadéquate. Ces traitements sont liés de près aux coupes commerciales, qu'elles soient de régénération ou partielles.

13.2 LES TRAITEMENTS D'ÉDUCATION ET D'ASSAINISSEMENT

Les traitements d'éducation et d'assainissement comprennent le dégagement et le nettoyage, l'éclaircie précommerciale, la taille de formation et l'élagage, ainsi que les traitements d'assainissement. En regard des objectifs d'aménagement forestier défini dans le **PAFIT** du **TFR**, l'ensemble de ces travaux est envisageable, bien que la réalisation de tailles de formation et d'élagage soit improbable.

Les traitements d'éducation sont appliqués aux arbres et visent à améliorer leur croissance, leur qualité ou leur vigueur ainsi que la composition du peuplement. Ces traitements ne visent toutefois pas à libérer la régénération au sol.

PARTIE 5 – PARTICIPANTS À LA CONFECTION DU PAFI ET SIGNATURES

Le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel du **TFR** de la région de Lanaudière pour la période 2015-2020 a été réalisé sous ma responsabilité, à partir des différentes sources d'information dont la provenance est citée dans le texte.

Claudine Ethier, Ingénieure forestier

N° de permis : _____

Date : _____

Signature du professionnel

Les personnes suivantes ont contribué à la rédaction du présent PAFIO

Nom	Titre	Contribution	N° de permis
Frédéric Joubert	Ingénieur forestier, MFFP	Relecture	

APPROBATION du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), pour la période du 15 octobre 2015 au 31 mars 2020, du territoire forestier résiduel **N° 062070** par la municipalité régionale de comté de Matawinie.

Approuvé par :

Gaétan Morin

Date

Préfet de la MRC de Matawinie

Résolution N° :

APPROBATION du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), pour la période du 15 octobre 2015 au 31 mars 2020, du territoire forestier résiduel **N° 062070** par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Approuvé par :

Nom
Titre

Date

ANNEXES

ANNEXE 1 – INTERVENTIONS COMMERCIALES EN FORÊT

Famille des coupes partielles			
Type d'intervention	Conditions	Objectifs	Récolte
Coupe de jardinage (CJ) Coupe de jardinage acéricoforestière	<ul style="list-style-type: none"> - Peuplement feuillu ou mixte à dominance feuillu - Arbres vigoureux - Arbres d'âges variés 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou augmenter la qualité de la forêt résiduelle - Maintenir ou augmenter la vigueur de la forêt - Influencer la composition de la forêt 	<ul style="list-style-type: none"> - De 25 à 35 % de la surface terrière marchande²⁰ - Coupes périodiques tous les 20 à 25 ans
Éclaircie commerciale (EC)	<ul style="list-style-type: none"> - Vigueur de la forêt - Forte densité de la forêt - Arbres de même âge 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la croissance des arbres résiduels - Favoriser la régénération - Améliorer la qualité des arbres résiduels 	<ul style="list-style-type: none"> - De 5 à 35 % du volume marchand - Sera suivi d'une autre coupe après 15 à 35 ans
Coupe progressive irrégulière (CPI)	<ul style="list-style-type: none"> - Arbres d'âges variés - Peu de régénération - Essences tolérantes à l'ombre 	<ul style="list-style-type: none"> - Régénérer la forêt sous des arbres semenciers matures - Créer un nouveau peuplement de structure irrégulière 	<ul style="list-style-type: none"> - Série de coupes partielles - De 30 à 40 % du volume marchand tous les 30 à 40 ans OU - 1^{re} coupe : 40 à 50 % du volume marchand - Coupe finale 35 à 65 ans après : 80 à 99 % du volume marchand
Coupe progressive régulière (CPR)	<ul style="list-style-type: none"> - Arbres de même âge - Peu de régénération - Essences tolérantes à l'ombre 	<ul style="list-style-type: none"> - Régénérer la forêt sous des arbres semenciers matures - Créer un nouveau peuplement de structure régulière 	<ul style="list-style-type: none"> - Série de coupes partielles - 1^{re} coupe : de 40 à 50 % du volume marchand - Coupe finale 15 à 30 ans après : de 80 à 99 % du volume marchand

²⁰ Surface terrière : somme des superficies transversales des arbres à 1,30 m du sol dont est constitué un peuplement, exprimé en mètres carrés à l'hectare (m²/ha).

Surface terrière marchande : Surface terrière des arbres dont le DHP est supérieur à 9 cm.

Volume : matière ligneuse de tous les arbres d'un peuplement ou d'un territoire, exprimé en mètres cubes à l'hectare (m³/ha).

Volume marchand : Volume des arbres dont le DHP est supérieur à 9 cm.

Famille des coupes de régénération			
Type d'intervention	Conditions	Objectifs	Récolte
Coupe de récupération (CRE)	<ul style="list-style-type: none"> - Peuplement en perdition - Perturbation naturelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Récupérer les arbres tués ou affaiblis - Améliorer la vigueur de la forêt - Améliorer la qualité de la forêt 	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage variable selon le peuplement ou la perturbation
Coupe de succession (CS)	<ul style="list-style-type: none"> - Arbres d'âges variés - Arbres matures d'essences intolérantes à l'ombre - Arbres en croissance en sous-étage 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la croissance des arbres résiduels - Renouveler de la forêt - Améliorer la vigueur de la forêt 	<ul style="list-style-type: none"> - Récolte des arbres du couvert supérieur
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	<ul style="list-style-type: none"> - Arbres matures - Arbres non vigoureux - Arbres de même âge 	<ul style="list-style-type: none"> - Renouveler la forêt - Améliorer la vigueur de la forêt - Régénérer naturellement la forêt 	<ul style="list-style-type: none"> - De 90 à 99 % du volume marchand
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	<ul style="list-style-type: none"> - Arbres d'âges variés - Abondante régénération de gaules 	<ul style="list-style-type: none"> - Renouveler la forêt - Protéger les gaules et petites perches en sous-étage 	<ul style="list-style-type: none"> - De 70 à 95 % du volume marchand - Arbres matures supérieurs à un diamètre prédéterminé.

ANNEXE 2 – INTERVENTIONS NON COMMERCIALES EN FORÊT

Type d'intervention	Conditions	Objectifs	Travaux
Dégagement (DEG)	<ul style="list-style-type: none"> - Arbres au stade de semis²¹ - Végétation concurrente abondante 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la croissance de la forêt - Libérer la végétation d'essences désirées 	<ul style="list-style-type: none"> - Coupe de la végétation concurrente
Éclaircie pré commerciale (EPC)	<ul style="list-style-type: none"> - Forêt vigoureuse et de qualité - Forte densité - Arbres au stade de gaules¹ ou de perches¹ 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la croissance de la forêt - Améliorer la qualité des arbres résiduels - Choisir les essences désirées 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun arbre mature récolté - Dégagement des arbres d'essences désirées de qualité
Nettoisement (NET)	<ul style="list-style-type: none"> - Arbres au stade de gaules¹ - Végétation concurrente abondante 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la croissance de la forêt - Choisir les essences désirées 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun arbre mature récolté - Dégagement des arbres d'essences désirées de qualité
Plantation (PL) Reboisement (REB)	<ul style="list-style-type: none"> - Suit une coupe ou perturbation naturelle - Régénération insuffisante ou non désirée 	<ul style="list-style-type: none"> - Comblir la régénération naturelle en qualité ou en quantité - Rétablir ou maintenir certaines essences désirées 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en terre de plants
Regarni (REG) Enrichissement	<ul style="list-style-type: none"> - Arbres de même âge - Manque de régénération en quantité ou en qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la présence de régénération en sous-étage 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en terre de plants
Scarifiage (SCA)	<ul style="list-style-type: none"> - Coupe ou perturbation naturelle récente 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer la végétation concurrente - Dégager les débris du sol - Favoriser la régénération naturelle <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un environnement favorable à la plantation 	<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation manuelle ou mécanique du sol

²¹ Semis : Arbre immature provenant de la germination d'une semence, dont la tige est flexible et dont le DHP est d'au plus 1 cm.

Gaule: Arbre immature dont la tige est encore relativement flexible, dont le DHP est supérieur à 1 cm et d'au plus 9 cm.

Perche : Arbre immature dont la tige est rigide, dont le DHP est supérieur à 9 cm et d'au plus 19 ou 23 cm, selon l'essence, la région et la station.

BIBLIOGRAPHIE

- BOUCHER, Y., BOUCHARD, M., GRONDIN, P., ET P. TARDIF (2011). Le registre des états de référence : intégration des connaissances sur la structure, la composition et la dynamique des paysages forestiers naturels du Québec méridional, Gouvernement du Québec Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de la recherche forestière Mémoire de recherche forestière n° 161, 21 p.
- BUREAU DU FORESTIER EN CHEF. (2013). Manuel de détermination des possibilités forestières 2013-2018. Gouvernement du Québec, Roberval, Qc, 247 p.
- COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE DE LANAUDIÈRE. (2011). Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de Lanaudière – PRDIRT – 2011. 212p.
- DOYON, F. ET D. BOUFFARD (2009). Enjeux écologiques de la forêt feuillue tempérée québécoise, Québec, pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'environnement et de la protection des forêts, 63 p.
- DOYON, F., G. O'FARILL, V. MCCULLOUGH, S. OSTOJIC, ET P. ROCHON. (2013). Restauration de la connectivité des massifs forestiers résineux et mixtes dans Lanaudière et le sud des Laurentides. Rapport scientifique de l'Institut des Sciences de la Forêt tempérée. 69p. + 9 Annexes
- GRENON, F., J.-P. JETTÉ ET M. LEBLANC (2010). Manuel de référence pour l'aménagement écosystémique des forêts au Québec – Module 1 - Fondements et démarche de la mise en oeuvre, Québec, Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy inc. et ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'environnement et de la protection des forêts, 51 p.
- JETTÉ, J.-P., et autres (2013). Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré, Partie I – Analyse des enjeux, Québec, gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles, Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers, 150 p.
- JETTÉ, J.-P., et autres (2013). Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré, Partie II – Élaboration de solutions aux enjeux, Québec, gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles, Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers, 159 p.
- LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER, L.R.Q., chapitre A-18.1. Gouvernement du Québec. À jour au 1er septembre 2015.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (2013). Le guide sylvicole du Québec, Tome 1, Les fondements biologiques de la sylviculture, ouvrage collectif sous la supervision de B. Boulet et M. Huot, Les Publications du Québec, 1044 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (2013). Le guide sylvicole du Québec, Tome 2, Les concepts et l'application de la sylviculture, ouvrage collectif sous la supervision de C. Larouche, F. Guillemette, P. Raymond et J.-P. Saucier, Les Publications du Québec, 744 p.
- ROY, M.-È., V. MCCULLOUGH, E. MAURI ORTUNO ET F. DOYON. (2010). La détermination des enjeux écologiques régionaux liés à la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique sur le territoire des unités d'aménagement forestier (UAF) 62-52 & 62-51. Rapport technique. Institut québécois d'Aménagement de la Forêt feuillue. 67 p. et annexes.
- ROY, M.-È., V. MCCULLOUGH, F. DOYON ET J. POIRIER. (2010). Portrait forestier historique du territoire des unités d'aménagement forestier 062-51 & 062-52. Rapport technique. Institut québécois d'Aménagement de la Forêt feuillue. 90 p.

- ST-HILAIRE, G., M-È. DESHAIES, J-P. TREMBLAY, L. BÉLANGER, F. BUJOLD, P-É. LAFLEUR, W. GIROUX, S. DÉRY ET M-È. DESMARAIS, (2012). Guide d'intégration des habitats fauniques à la planification forestière. Nature Québec. 76 pages.
- VARADY-SZABO, H., M. CÔTÉ, Y. BOUCHER, G. BRUNET ET J.-P. JETTÉ (2008). Guide pour la description des principaux enjeux écologiques dans les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire - Document d'aide à la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique, Gaspé, Consortium en foresterie de la Gaspésie–Les-Îles et ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 61 p.